



Service d'Education Spéciale et de
Soins A Domicile



PROJET D'ETABLISSEMENT DU SESSAD

2026 - 2030

Préambule

Le présent projet d'établissement concerne exclusivement le Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD). Jusqu'à présent, le SESSAD disposait d'un projet d'établissement commun avec le DITEP, document reflétant une organisation et des orientations partagées.

L'évolution récente du SESSAD, marquée notamment par le déploiement de nouvelles places, a conduit la Direction Générale et la Direction d'Établissement à engager l'élaboration d'un projet d'établissement spécifique, afin de mieux répondre aux missions, aux enjeux et aux modalités d'accompagnement propres au service.

Ce projet d'établissement vise à renforcer la lisibilité de l'offre du SESSAD, à affirmer son identité et à structurer les pratiques professionnelles dans un cadre commun, en cohérence avec les orientations des politiques publiques médico-sociales et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Il a été conçu dans une logique de co-construction, associant les équipes professionnelles ainsi que les jeunes accompagnés et leurs familles. Cette démarche s'appuie notamment sur des fiches actions jointes au projet, définies autour de thématiques concrètes. Celles-ci ont pour objectif principal de favoriser la mise au travail des équipes et de soutenir la participation active des jeunes et de leurs familles dans l'évolution des accompagnements proposés.

Ce projet d'établissement a été :

-  Communiqué aux instances représentatives du personnel le 19 janvier 2026,
-  Validé au Conseil d'Administration le 20 janvier 2026,
-  Transmis aux autorités de tarification et de contrôle compétentes le 21 janvier 2026.

Liste des acronymes

AESH : Accompagnant d'Elèves en Situations de Handicap

AIRMES : Association Information Recherche Médico-Sociales

ANESM : Agence Nationale de l'Évaluation de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

APEA : Accueil Pour Enfants Autistes

ARS : Agence Régionale de Santé

CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DITEP : Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

DUI : Dossier de l'Usager Informatisé

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

ETP : Equivalent Temps Plein

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico Educatif

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

PEAD : Placement Educatif A Domicile

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

QI : Quotient Intellectuel

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandation des Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général à la Protection des Données

RP : Représentant de Proximité

SERAFIN-PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées

SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile

SHD : Service d'Hébergement Diversifié

SWOT : Strengths Weaknessess Opportunities Threats = Forces Faiblesses Opportunités Menaces

TDAH : Trouble de Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

TND : Trouble du Neuro-Développement

TSA : Trouble du Spectre de l'Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants Autistes

VIAS : Vie Intime Affective et Sexuelle

Sommaire

Préambule	2
Liste des acronymes	3
Sommaire	5
1. Présentation de la Fondation de l'Isle.....	8
1.1. Descriptif général et valeurs fondatrices	8
1.2. Les établissements et services de la Fondation	8
1.3. Les orientations associatives.....	9
2. Présentation de L'établissement : Le SESSAD	10
2.1. Histoire de l'établissement.....	10
2.2. Les missions	10
2.3. Le territoire d'intervention et organisation territoriale	11
2.4. Le dispositif 0-6 ANS.....	12
2.5. Démarche Qualité	13
2.5.1. Politique de protection des données (RGPD).....	13
2.5.2. Le droit à l'image	13
2.5.3. Recueil et traitement des événements indésirables.....	13
2.5.4. Gestion de crise	14
2.5.5. RBPP	14
3. Présentation du public accueilli.....	15
4. Les modalités d'organisation et de mise en œuvre des accompagnements et des prestations	16
4.1. Procédure d'admission	16
4.2. Mise en œuvre des accompagnements des personnes accompagnées	17
4.2.1. Les projets personnalisés.....	17
4.2.2. Les besoins et prestations.....	17
4.2.2.1. Les besoins en matière de santé somatique ou psychique	18
4.2.2.2. Les besoins en matière d'autonomie	19
4.2.2.3. Les besoins de participation sociale	22
4.3. La place du jeune et de sa famille	25
4.3.1. Dans l'accompagnement du jeune.....	25

4.3.1.1.	La guidance parentale	25
4.3.1.2.	Les visites à domicile	26
4.3.2.	Dans la vie du service	26
4.3.2.1.	Instance de participation des familles	26
4.3.2.2.	Plaintes et réclamations	27
4.4.	La coordination du parcours.....	27
4.4.1.	Fonctionnement général du service	27
4.4.2.	Les réunions.....	28
4.4.3.	Le dossier unique informatisé.....	28
4.4.4.	Le travail partenarial et le réseau	28
4.5.	Le partage des informations	29
4.6.	Les critères et modalités de la fin d'accompagnement	30
5.	Les principes d'intervention, de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance	31
5.1.	Le respect de la promotion des droits et libertés	31
5.1.1.	Les outils	31
5.1.2.	Les valeurs.....	31
5.2.	Modalités de communication	32
5.3.	L'autodétermination	33
5.4.	L'inclusion	33
5.5.	Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance	34
5.5.1.	Principes et valeurs	34
5.5.2.	Objectifs et modalités des actions	34
5.6.	L'innovation éducative	35
5.6.1.	Principes et finalités de l'innovation éducative.....	36
5.6.2.	Axes d'innovation éducative	36
5.6.3.	Compétences et formation continue des professionnels	36
6.	Les paradoxes d'accompagnement	37
6.1.	L'éthique.....	37
6.2.	Sécurité et liberté	37
6.2.1.	Principes directeurs.....	37
6.2.2.	Objectifs	37

6.2.3.	Modalités d'action	38
6.2.4.	Prévention des risques et adaptation des interventions	38
6.3.	Devoirs et droits	38
6.3.1.	Les droits et devoirs des enfants et des familles	38
6.3.2.	Un équilibre garant de bientraitance	39
6.3.3.	Une démarche évolutive et collective	40
7.	Les ressources mises à disposition	40
7.1.	La structuration de l'équipe	40
7.1.1.	L'équipe	40
7.1.2.	Les référents	41
7.1.3.	Les représentants du personnel : RP	41
7.2.	Le développement des compétences	42
7.2.1.	La formation professionnelle	42
7.2.2.	Les GAPP	43
7.2.3.	La veille professionnelle	43
7.2.4.	Les compétences spécifiques de l'équipe du SESSAD	44
8.	Les axes de développement	45
8.1.	Diagnostic	45
9.	Annexes	46

1. Présentation de la Fondation de l'Isle

1.1. Descriptif général et valeurs fondatrices

La Fondation de l'Isle est une institution à but non lucratif, engagée dans les domaines du handicap et de la protection de l'enfance. Elle place au cœur de son action la dignité humaine, la bienveillance et l'inclusion sociale.

Fidèle à ses valeurs chrétiennes d'origine, elle agit avec ouverture et respect auprès de tous, sans distinction d'origine, de culture ou de confession. Son objectif est de permettre à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte de trouver sa place dans la société et de devenir acteur de son parcours de vie.

La Fondation inscrit son action dans une démarche éthique et innovante, s'appuyant sur les recommandations de bonnes pratiques professionnels et sur les cadres légaux et réglementaires du secteur médico-social.

Elle œuvre au quotidien pour garantir un accompagnement personnalisé, respectueux des droits et des besoins de chacun, dans une logique de parcours inclusif et d'amélioration continue de la qualité.

1.2. Les établissements et services de la Fondation

Actuellement, la Fondation gère les établissements suivants, constitués en cinq pôles :

- 📍 Le Pôle Protection de l'Enfance avec :
 - 📍 Une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) : l'Institut Socio-Educatif (ISE), situé à Périgueux,
 - 📍 Un service de Placements Éducatifs À Domicile (PEAD) situé à Périgueux,
 - 📍 Un Service d'Hébergements Diversifiés (SHD), situé à Périgueux,
 - 📍 Deux Maisons Dédiées situées à Notre-Dame-de-Sanilhac.
- 📍 Un Institut Médico Educatif (IME) constitué :
 - 📍 Un Institut Médico-Pédagogique (IMP),
 - 📍 Un Institut Médico-Professionnel (IMPro),
- 📍 Un Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (Ditep) :
 - 📍 Un accueil de jour à Saint-Astier,
 - 📍 Un internat à Neuvic,
 - 📍 Une antenne à Ribérac.
- 📍 Un Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD) :
 - 📍 Un site principal à Mussidan,
 - 📍 Une antenne à Ribérac et une antenne à Saint Astier.
- 📍 Un Accueil pour Enfants Autistes (APEA) regroupant :
 - 📍 Un accueil de jour à Champcevinel,
 - 📍 Un accueil de jour et un internat à Saint-Astier,

- Un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) à Périgueux,
- Une Unité d'enseignement en Maternel pour Enfants Autistes (UEMA) à Trélissac.

La Fondation assure également le suivi de deux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM) Autisme à Périgueux et Bergerac. S'ajoute à ces différents pôles une Direction Générale (ou Siège de la Fondation) qui joue un rôle central dans la coordination et le pilotage stratégique des établissements et services. Elle assure la mise en œuvre du projet associatif, veille à la cohérence des actions menées et garantit le respect des valeurs et des engagements de la Fondation.

1.3. Les orientations associatives

La politique associative de la Fondation repose sur un accompagnement global, individualisé et participatif.

Les grands principes d'action sont :

- Le respect et la dignité de la personne accompagnée, dans toutes ses dimensions.
- L'autodétermination : soutenir le pouvoir d'agir des jeunes en favorisant leurs choix et leur participation active.
- L'inclusion sociale : suppression des barrières d'accès aux droits, à l'éducation, à l'emploi et à la citoyenneté.
- La bientraitance : promotion d'une culture institutionnelle de respect, d'écoute et de prévention de tout forme de maltraitance.
- Le travail partenarial et/ou en réseau : coopération avec les institutions publiques, les associations et les dispositifs de droit commun pour assurer la continuité des parcours.
- La formation continue des professionnels, afin d'assurer un accompagnement fondé sur les meilleures pratiques et les évolutions du secteur.

2. Présentation de L'établissement : Le SESSAD

2.1. Histoire de l'établissement

Le SESSAD a été créé en 2005 pour accompagner les grands adolescents, de 15 à 20 ans issus de l'IME, qui intégraient des centres de formations professionnelles. Sa mission était d'accompagner ces jeunes, rencontrant des difficultés et/ou des déficiences, vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire. Rapidement il est devenu nécessaire d'ouvrir ce service aux jeunes du secteur d'intervention répondant aux mêmes caractéristiques.

En 2008, face aux besoins grandissant du territoire, l'offre s'est transformée avec une nouvelle habilitation pour accompagner des jeunes de 6 à 20 ans.

En 2015, un constat émerge : sur les 36 enfants accueillis, pour 35 d'entre eux les troubles se sont déclarés entre 0 et 6 ans. 23 relèvent plutôt du trouble de la conduite et du comportement reliés à des troubles de l'attachement et des contextes éducatifs fragiles. Les enseignants sont en demande de soins dès la maternelle, voire CP. De ce fait, la Direction de l'époque a soumis à l'ARS le projet de monter un dispositif expérimental permettant d'accompagner des enfants de 0 à 6 ans. L'objectif étant de proposer une intervention éducative précoce qui permettra de repérer plus tôt les difficultés des enfants et des parents, de les accompagner et ainsi d'amoindrir les accentuations des troubles. Le projet a été validé par l'ARS et l'agrément du SESSAD est passé à 0 – 20 ans. En septembre 2025, l'ARS accorde un déploiement de ce dispositif avec 4 places supplémentaires.



2.2. Les missions

Les missions et modalités de fonctionnement du SESSAD Dordogne Ouest s'inscrivent le cadre :

-  De l'article D 312-75 du CASF,
-  De la loi du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale,
-  De la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances,
-  Des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS.

Le SESSAD Dordogne Ouest a pour objectif de soutenir le développement, l'autonomie et l'inclusion des enfants et adolescents accompagnés, conformément à la notification de la CDAPH et dans le cadre des orientations nationales du secteur médico-social. Son action s'inscrit dans le respect de la singularité de chaque enfant et dans une démarche d'accompagnement global, personnalisé et évolutif.

Le service contribue au développement des compétences cognitives, langagières, sociales, émotionnelles, sensorielles et motrices. Il vise l'acquisition ou le renforcement de l'autonomie dans les actes du quotidien, la communication, les apprentissages et les interactions sociales.

L'un des objectifs centraux du SESSAD est de permettre à l'enfant d'être acteur de son parcours en favorisant son inclusion dans les différents milieux de vie : école, loisirs, vie sociale, activités culturelles.

Le SESSAD accompagne les parents et l'entourage familial par des actions de guidance, d'information et d'accompagnement éducatif. Il vise à renforcer les compétences parentales, soutenir les démarches administratives et favoriser une compréhension partagée du projet de l'enfant.

Le service a pour objectif de garantir la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant. Il coordonne les interventions des différents acteurs (école, professionnels de santé, services sociaux, associations, structures médico-sociales) et participe aux réunions institutionnelles (ESS, synthèses).

Dans la mesure de ses capacités, l'enfant est associé aux choix qui concernent son accompagnement. Le SESSAD favorise l'expression de ses besoins, de ses attentes et de ses aspirations, et encourage l'autodétermination.

L'accompagnement proposé par le SESSAD repose sur une approche pluridisciplinaire, globale et adaptée au rythme, au niveau de développement et aux besoins spécifiques de chaque enfant.

2.3. Le territoire d'intervention et organisation territoriale

Le SESSAD Dordogne Ouest intervient sur un territoire géographique étendu, caractérisé par une dominante rurale et une dispersion des lieux de vie des enfants et adolescents accompagnés. Le périmètre d'intervention couvre principalement la Vallée de l'Isle, de Saint-Astier jusqu'aux environs de Montpon-Ménestérol, ainsi que le secteur du Ribéracois.

Cette configuration territoriale implique des distances importantes entre les différents lieux d'intervention (domiciles, établissements scolaires, structures de la petite enfance, partenaires médico-sociaux), générant des enjeux spécifiques en matière :

👉 De temps de déplacement pour les professionnels,

- ♥ De fatigue et de disponibilité des enfants et adolescents,
- ♥ De coûts liés aux transports,
- ♥ Et de qualité et continuité des accompagnements.

Afin de répondre de manière adaptée à ces contraintes et d'optimiser l'efficacité du service, le SESSAD a fait le choix d'une organisation territoriale en trois antennes d'intervention : Mussidan, Saint-Astier et Ribérac.

Cette implantation de proximité permet de :

- ♥ Réduire les temps de transport des professionnels, favorisant une meilleure disponibilité pour les temps d'accompagnement auprès des jeunes et des familles,
- ♥ Limiter la fatigue liée aux déplacements, tant pour les professionnels que pour les enfants et adolescents,
- ♥ Générer une maîtrise des coûts de fonctionnement, notamment en matière de frais de déplacement,
- ♥ Renforcer le confort et la qualité de travail des équipes, contribuant à la stabilité des professionnels et à la continuité des parcours.

L'implantation de ces antennes favorise également une meilleure connaissance du territoire, de ses ressources et de ses spécificités locales. Elle permet de développer et de consolider des partenariats de proximité.

Cette organisation territoriale soutient pleinement les objectifs du SESSAD en matière :

- ♥ D'inclusion scolaire et sociale,
- ♥ D'accompagnement au plus près des lieux de vie,
- ♥ De cohérence et de continuité des parcours des enfants et adolescents accompagnés.

2.4. Le dispositif 0-6 ANS

Le SESSAD Dordogne Ouest a développé en 2018 un dispositif 0-6 ans. Ce dispositif repose sur une démarche de prévention précoce, visant à aider les parents à identifier les besoins de leur enfant et à renforcer leurs compétences parentales. Il favorise ainsi le développement de l'enfant et limite l'apparition ou l'aggravation de troubles émotionnels, relationnels ou comportementaux. Le dispositif accompagne également les familles dans le parcours diagnostique, en organisant et centralisant les bilans auprès des professionnels médicaux et paramédicaux, notamment dans le cadre des troubles du neurodéveloppement. Enfin, il contribue à l'orientation de l'enfant, en préparant avec la famille les parcours scolaires, médicaux et sociaux adaptés à son développement.

Actuellement en plein déploiement, un projet de service est en cours d'écriture. Toutes les informations relatives à l'accompagnement dispensé par le dispositif seront transmises dans le projet de service.

2.5. Démarche Qualité

2.5.1. Politique de protection des données (RGPD)

Conformément au Règlement Général à la Protection des Données, chaque personne accompagnée du SESSAD dispose d'un Dossier unique informatisé strictement confidentiel, régulièrement actualisé, sécurisé et accessible uniquement aux professionnels habilités dans le cadre de leurs missions.

La personne accompagnée, ou ses représentants légaux, peut accéder à son dossier et exercer ses droits d'information, d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'effacement, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Toute transmission d'informations à des partenaires extérieurs se fait dans le respect du secret professionnel et, sauf disposition légale contraire, avec l'accord de la personne accompagnée ou de ses représentants légaux, dans le respect du secret professionnel et, sauf disposition légale contraire.

2.5.2. Le droit à l'image

Le SESSAD veille au strict respect du droit à l'image des jeunes accompagnés. Toute utilisation de photographie ou de support visuel concernant un jeune fait l'objet d'une recherche systématique du consentement des représentants légaux, et du jeune lui-même lorsque cela est possible. Ce consentement est notamment sollicité pour l'intégration d'une photographie dans le Dossier Usager Informatisé (DUI), ainsi que pour chaque participation à un événement, une activité ou une communication interne ou externe du service. Le SESSAD s'assure que les images ne soient utilisées que dans les conditions prévues par l'autorisation donnée, dans le respect de la vie privée et de la dignité des personnes.

Une attention particulière est également portée au droit à l'image des professionnels, dont l'accord est requis pour toute diffusion de photographie ou de vidéo les concernant.

Ces modalités garantissent une utilisation éthique et encadrée des supports visuels, fondée sur le respect, la confidentialité et la protection des données personnelles.

2.5.3. Recueil et traitement des événements indésirables

Le SESSAD Dordogne Ouest s'inscrit dans la démarche qualité et de gestion des risques portée par la Fondation de l'Isle. À ce titre, le recueil et le traitement des événements indésirables sont réalisés conformément à la procédure institutionnelle en vigueur, et à l'aide du formulaire dédié. Tout événement indésirable est signalé au Directeur du service, qui en assure la réception, l'enregistrement et la mise à jour du registre de traçabilité.

Une présentation et une analyse des événements indésirables sont organisées en équipe pluridisciplinaire lors des réunions de service, selon un rythme d'environ six semaines.

Ces temps d'échanges permettent d'identifier les causes, d'évaluer les impacts, de définir des actions correctives ou préventives et d'assurer le suivi des mesures mises en place. Le registre de traçabilité garantit la continuité du suivi et contribue à l'amélioration continue des pratiques professionnelles, dans une logique de sécurité et de qualité de l'accompagnement.

Une présentation générale de l'analyse des événements indésirables est également réalisée lors des instances de participation organisée par le service, deux fois par an. Ce temps permet d'informer les jeunes et leurs familles des actions engagées par le service pour renforcer la sécurité et la qualité des accompagnements.

2.5.4. Gestion de crise

Le SESSAD Dordogne Ouest dispose d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité, élaboré afin d'anticiper et d'organiser la réponse du service face à des situations exceptionnelles ou perturbatrices. Ce plan, connu de l'ensemble des professionnels et mis à leur disposition, constitue un référentiel opérationnel pour garantir la sécurité des jeunes, des familles et des équipes, ainsi que la continuité des accompagnements.

Il recense les différentes situations de crise susceptibles d'être rencontrées (événements graves, situations d'urgence, indisponibilité de locaux ou de personnels, etc.) et précise, pour chacune d'elles, la marche à suivre, les circuits d'information et les responsabilités de chacun. Ce dispositif permet d'assurer une réaction rapide, coordonnée et adaptée, tout en limitant l'impact sur le fonctionnement du service et sur les parcours des jeunes accompagnés.

Conformément aux exigences réglementaires, ce plan de gestion de crise a été transmis aux autorités compétentes.

2.5.5. RBPP

L'accompagnement proposé par le SESSAD s'inscrit dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par la Haute Autorité de Santé (HAS), qui constituent un cadre de référence pour garantir la qualité et la sécurité des interventions auprès des jeunes et leurs familles. Le service s'appuie, entre autres, sur les RBPP suivantes :

-  ANESM. (2011) L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad).
-  ANESM. (2012) Les attentes de la personne et le projet personnalisé.
-  HAS. (2021) Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire.
-  ANESM. (2010) Le questionnaire éthique dans les établissements et service sociaux et médico-sociaux.

D'autres recommandations plus spécifiques viennent guider les pratiques comme l'accompagnement des jeunes avec TSA, l'approche sensorielle ou encore l'accompagnement à la vie intime affective et sexuelle (VIAS).

Ces recommandations guident l'organisation du service, la coordination des interventions, la co-construction des projets individualisés et l'évaluation régulière des pratiques professionnelles. Ainsi, le SESSAD veille à maintenir une qualité de ses accompagnements en liens avec les RBPP.

3. Présentation du public accueilli

Le SESSAD Dordogne Ouest accompagne des enfants et jeunes adultes de 0 à 20 ans présentant des Troubles du Neuro-Développement (TND).

Les TND se définissent comme : « des troubles comportementaux et cognitifs qui se produisent durant la période de développement et provoquent d'importantes difficultés d'acquisition et d'exécution de fonctions spécifiques intellectuelles, motrices, de langage ou sociales »¹. Le trouble retentit dans le contexte familial, scolaire, social.

Les TND regroupent plusieurs troubles. Les enfants et jeunes adultes accompagnés par le SESSAD Dordogne Ouest présentent un ou des troubles suivants :

- ✿ **Troubles du développement intellectuel** : Il se traduit par un déficit global des capacités mentales : l'enfant rencontre des difficultés dans le raisonnement, la résolution de problème ou encore la pensée abstraite. Pour l'enfant, ces difficultés entraînent des répercussions dans sa vie quotidienne, son autonomie et la communication avec les autres. Plusieurs niveaux de sévérité du handicap intellectuel sont définis par l'analyse des scores de QI (quotient intellectuel) et du niveau d'adaptation de l'enfant dans le domaine de la vie quotidienne.
- ✿ **Troubles de Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)** : se caractérisent par des troubles de l'attention, une hyperactivité et une impulsivité marquée. C'est un trouble de mieux en mieux détecté. Sa prise en charge permet d'en réduire les effets.
- ✿ **Troubles des apprentissages** : L'école permet à tous les enfants d'apprendre à lire, écrire, compter. Si l'enfant rencontre des difficultés persistantes, cela peut s'expliquer par des troubles du langage écrit en lecture (dyslexie) et en orthographe (dysorthographe), en mathématiques (dyscalculie).
- ✿ **Troubles développementaux du langage oral** : Ce trouble peut concerner la compréhension du langage oral et/ou son expression (troubles de l'expression orale avec troubles articulatoires, retard de parole, dysphasie).

¹ Définition de la CIM-11 elle-même issue de celle de l'OMS en 2023

- ✳ **Troubles développementaux de la coordination :** Ce trouble du développement de la coordination entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'exécution des actions motrices entraînant lenteur, imprécision et maladresse. On parle de dyspraxie. Peut également être associé un trouble du graphisme (dysgraphie). La détection des troubles de dyspraxie est parfois difficile. L'enfant présente une maladresse, des difficultés à écrire, à dessiner à s'habiller.
- ✳ **Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) :** les critères diagnostiques sont définis dans deux dimensions symptomatiques qui sont : 1) les déficits persistants de la communication et des interactions sociales observés dans des contextes variés ; 2) le caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités.
- ✳ **Troubles du comportement :** l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé. Ces troubles s'expriment par des comportements inadaptés, mettant en difficulté les parents dans leurs attitudes éducatives, les enseignants dans leur mission d'enseignement, et parfois même le groupe social tout entier.

Depuis plusieurs années, le SESSAD Dordogne Ouest constate une évolution significative du profil des jeunes accompagnés. Les situations rencontrées sont aujourd'hui plus complexes, tant sur le plan clinique que sur le plan familial et social. Les jeunes présentent davantage de symptomatologies multiples, associant parfois des troubles du neurodéveloppement, des troubles du comportement et des fragilités psycho-affectives marquées. Par ailleurs, les contextes familiaux sont plus souvent caractérisés par des situations de vulnérabilité, de carence éducative ou de fragilité sociale. On observe également une augmentation notable des troubles du spectre de l'autisme, nécessitant des accompagnements spécifiques et adaptés

4. Les modalités d'organisation et de mise en œuvre des accompagnements et des prestations

4.1. Procédure d'admission

La procédure « Parcours d'accompagnement de la personne accompagnée au sein du SESSAD Dordogne Ouest » (Fondation de l'Isle, version 2025) décrit les étapes d'accompagnement d'un jeune orienté par la CDAPH vers le SESSAD Dordogne Ouest.

Elle se décompose en cinq phases principales :

1. La Pré-Admission : réception de la notification d'orientation, premier contact avec la famille, recueil des premières attentes et validation de l'inscription sur liste d'attente.
2. L'Admission : formalisation de l'entrée au SESSAD, remise des documents institutionnels et obligatoires, signature du document individuel de prise en charge et création du dossier sur AIRMES.
3. L'Accueil : période d'observation et de mise en place de l'accompagnement.
4. L'Accompagnement : élaboration et suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), coordination avec les partenaires, accompagnements individuels et collectifs, gestion des renouvellements CDAPH.
5. La Sortie : anticipation de la fin du suivi, rédaction du bilan de situation, transmission à la MDPH et mise en place d'un service de suite de 3 ans.

Le document s'appuie sur les RBPP de l'ANESM/HAS et formalise les responsabilités, documents associés et modalités de communication entre les professionnels, les jeunes et leurs familles.

La procédure complexe se situe en annexe.

4.2. Mise en œuvre des accompagnements des personnes accompagnées

4.2.1. Les projets personnalisés

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) du SESSAD organise la prise en charge individualisée des jeunes, de l'admission à la fin de l'accompagnement. Il repose sur une co-construction avec le jeune et ses représentants légaux, une coordination pluridisciplinaire et l'implication des partenaires. Chaque PPA comprend : le recueil des attentes, l'évaluation des besoins, la définition d'objectifs opérationnels personnalisés, la mise en œuvre de l'accompagnement, ainsi que des évaluations intermédiaires et finales permettant d'ajuster les objectifs. La procédure garantit ainsi un suivi structuré, traçable et adapté aux attentes et besoins spécifiques de chaque jeune.

La version complète de la procédure est jointe en annexe

4.2.2. Les besoins et prestations

Dans une volonté de rendre notre action plus lisible et plus compréhensible pour l'ensemble des acteurs — enfants, familles et partenaires — l'équipe du SESSAD a fait le choix de ne pas utiliser directement la nomenclature SERAFIN-PH dans la présentation de ses accompagnements. Si cette dernière constitue un cadre de référence national, nous avons souhaité privilégier un vocabulaire plus accessible pour décrire nos pratiques. Ainsi, des thématiques de projet ont été élaborées, en lien avec la nomenclature SERAFIN-PH, permettant une approche personnalisée des besoins et des

accompagnements proposés. Ces thématiques structurent notre projet d'établissement et traduisent les axes prioritaires de notre accompagnement.

Dans ce projet d'établissement, nous présentons ces thématiques en les reliant aux besoins SERAFIN-PH auxquels elles se rattachent.

4.2.2.1. Les besoins en matière de santé somatique ou psychique

Les besoins d'accompagnement à la santé en SESSAD concernent l'ensemble des actions visant à favoriser le bien-être, le développement, et la santé globale des enfants ou adolescents accompagnés. Le SESSAD Dordogne Ouest s'engage à jouer un rôle de facilitateur dans le parcours de soins des enfants accompagnés : sensibilisation, prévention, coordination, accompagnement vers les professionnels de santé.

Afin d'évaluer les besoins en santé il est essentiel de réaliser une évaluation globale des besoins de chaque enfant, incluant les aspects médicaux, psychologiques et psychosociaux. Le SESSAD assure un suivi régulier avec des professionnels de santé (médecins, pédiatres, spécialistes) pour gérer les troubles spécifiques des enfants. Le service intègre des interventions de psychomotricité (en interne ou en libéral), d'orthophonie et d'ergothérapie (en libéral), selon les besoins de chaque enfant afin de favoriser leur développement et leur autonomie. Deux psychologues proposent des séances de psychothérapie ou de soutien psychologique pour aider les enfants à gérer leurs émotions et leurs comportements, ainsi que pour accompagner les familles.

Le SESSAD met en place des actions d'éducation à la santé pour les enfants et les familles, afin de les sensibiliser aux enjeux de santé, à la nutrition, à l'hygiène, etc. par le biais de médiations éducatives et l'intervention de partenaires extérieurs. L'association des familles à ces actions doit s'intensifier dans les prochaines années.

L'équipe pluridisciplinaire travaille en collaboration avec les établissements scolaires, les centres de santé, et autres partenaires pour une prise en charge globale et cohérente. Elle propose également un accompagnement aux familles pour les aider à comprendre les besoins de leur enfant et à naviguer dans le système de santé.

Le SESSAD participe à l'identification et à la prévention des risques liés à la santé physique et mentale des enfants, en mettant en place des actions adaptées, notamment dans le cadre d'Activités Physiques et Sportives adaptées.

Pour travailler ces besoins de manière structurée et individualisée, le SESSAD a défini des thématiques du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) :

-  Santé somatique : prise en compte des besoins médicaux, prévention, suivi et coordination des soins.
-  Fonctionnement cognitif : stimulation et accompagnement des compétences intellectuelles et de la mémoire, adaptation des apprentissages.

- 👉 Fonctionnement psycho-affectif : soutien émotionnel, gestion des comportements et accompagnement des relations sociales.
- 👉 Développement psychomoteur et sensorialité : travail sur la motricité globale et fine, l'équilibre, la coordination et l'intégration sensorielle.

Ces thématiques permettent d'organiser l'accompagnement autour d'axes clairs et de proposer des objectifs personnalisés pour chaque jeune, en cohérence avec ses besoins, ses capacités et son projet de vie.

En complément de ces thématiques, le SESSAD a mis en place des ateliers pratiques de promotion de la santé :

- 👉 Mouv'Your Body (2024) : atelier d'activité physique adaptée, visant à favoriser le bien-être, la motricité, la prévention de la sédentarité et le développement des compétences corporelles. Un diagnostic individualisé préalable est réalisé via le carnet Sport Santé, afin d'adapter les activités aux besoins spécifiques de chaque jeune et de favoriser leur inclusion dans des activités collectives.
- 👉 Prendre soin (2025) : atelier centré sur l'hygiène et le soin corporel, incluant l'hygiène buccale, le soin de la peau, le choix et l'entretien des vêtements et le maintien d'une apparence adaptée. Cet atelier vise à renforcer l'autonomie quotidienne, le bien-être personnel et la confiance en soi des jeunes.

4.2.2.2. Les besoins en matière d'autonomie

Les besoins en matière d'autonomie occupent une place centrale dans les accompagnements proposés par le SESSAD Dordogne Ouest, car la finalité du service est de favoriser le développement global de l'enfant et de soutenir son autonomie dans tous les domaines de la vie quotidienne, scolaire et sociale.

- 👉 **Autonomie personnelle**, l'objectif est d'aider l'enfant ou l'adolescent à acquérir les gestes et comportements du quotidien :
 - 👉 Hygiène corporelle : apprendre à se laver seul, à s'habiller, à gérer la propreté.
 - 👉 Alimentation : manger seul, utiliser les couverts, faire des choix alimentaires adaptés.
 - 👉 Gestion des soins personnels : reconnaître ses besoins (fatigue, douleur, toilette, vêtements adaptés à la météo).
 - 👉 Sécurité : apprendre les comportements sécuritaires à la maison, dans la rue, à l'école.

Ce travail de guidance s'effectue par des apprentissages progressifs dans le cadre d'accompagnement éducatif individualisé ou de prise en charge en psychomotricité au moyen, entre autres, de mise en place de repères visuels, de routines.

👉 **Autonomie dans les apprentissages et la scolarité**, Le SESSAD accompagne les enfants dans le développement de leur autonomie scolaire :

- 👉 Organisation du travail, utilisation du matériel, gestion du temps et des consignes.
- 👉 Stratégies d'apprentissage adaptées aux troubles.
- 👉 Soutien à la concentration et à la motivation.
- 👉 Utilisation d'outils compensatoires (ordinateur, pictogrammes, logiciels adaptés...).

Ces accompagnements se font en coordination entre l'enseignant, l'AESH et les professionnels du SESSAD ; accompagnement individualisé en classe, à domicile ou dans les locaux du SESSAD, en utilisant, par exemple, la remédiation cognitive.

👉 **Autonomie sociale et relationnelle**, l'autonomie ne se limite pas à la sphère pratique : elle implique aussi la capacité à interagir et participer à la vie sociale :

- 👉 Développer les compétences sociales : respect des règles, communication, coopération, gestion des émotions.
- 👉 Favoriser la participation aux activités de groupe (loisirs, sport, sorties...).
- 👉 Soutenir l'estime de soi et la confiance en ses capacités.
- 👉 Accompagner la socialisation dans les milieux ordinaires.

Cette autonomie est mise au travail dans le cadre de médiations éducatives (ateliers « habiletés sociales », « Et si on jouait » ...), d'accompagnements en situation réelle lors de sorties, de séjours.

👉 **Autonomie dans les déplacements et la gestion de l'espace :**

- 👉 Se repérer dans l'environnement (domicile, école, lieux publics).
- 👉 Apprendre à se déplacer en sécurité (trajets, transports, signalisation).
- 👉 Développer la motricité fine et globale nécessaire aux déplacements autonomes.

La réalisation de ces objectifs se fait au moyen de séances de psychomotricité, de repérages sur le terrain, d'apprentissage progressif de la mobilité dans le cadre d'atelier transversaux avec d'autres établissements de la Fondation de l'Isle (DITEP, IME)².

👉 **Autonomie domestique et préprofessionnelle (adolescents)**, pour les plus âgés, le SESSAD prépare la transition vers l'âge adulte :

- 👉 Apprendre à gérer son emploi du temps, ses affaires personnelles.
- 👉 Participer à des tâches domestiques simples (ranger, préparer un repas, faire une liste de courses).
- 👉 Découvrir le monde du travail et les gestes professionnels de base.
- 👉 Se préparer à des orientations scolaires ou professionnelles adaptées.

² Cf. Fiche action n°3 du CPOM 2025 – 2029 de la Fondation de l'Isle

Pour ce faire le SESSAD Dordogne Ouest propose des ateliers éducatifs individuels ou collectifs. Pour les objectifs en lien avec l'utilisation d'un logement ou son accès des moyens peuvent être mutualisés avec d'autres établissements de la Fondation de l'Isle. Un accompagnement à la découverte des métiers peut également être réalisé dans le cadre d'un partenariat avec la Mission Locale.

Autonomie décisionnelle et responsabilisation

-  Accompagner les jeunes dans le développement de leur autodétermination en les impliquant activement dans les décisions qui les concernent, en soutenant l'expression de leurs souhaits et en renforçant leur pouvoir d'agir au quotidien.
-  Apprendre à exprimer ses besoins, ses envies, ses limites.
-  Développer la conscience de soi et la responsabilité individuelle.

Pour favoriser cette forme d'autonomie il est nécessaire pour les professionnels du SESSAD, en lien avec leurs savoir-être et leur savoir-faire de valoriser les initiatives des jeunes dans le cadre d'entretiens individuels et dans la participation de l'enfant à l'élaboration de son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Pour organiser de manière ciblée et individualisée l'accompagnement à l'autonomie des jeunes, le SESSAD s'appuie sur des thématiques définies au sein du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) :

-  Autonomie : développement des compétences permettant de réaliser les activités de la vie quotidienne, favoriser l'indépendance et la capacité à gérer son environnement.
-  Autodétermination : accompagnement dans la capacité à exprimer ses choix, à participer à la prise de décisions et à développer le pouvoir d'agir dans son parcours de vie.
-  Sécurité : apprentissage et renforcement des comportements sécuritaires, de la prévention des risques et de la protection personnelle dans différents contextes.
-  Habiletés sociales : développement des compétences relationnelles et sociales, apprentissage des règles de vie collective et de la capacité à interagir de manière adaptée avec autrui.
-  Communication : soutien et stimulation des compétences de communication verbale et non verbale, développement des outils et stratégies permettant l'expression des besoins, des émotions et des projets personnels.

Le développement de l'autonomie nécessite une approche pluridisciplinaire et cohérente :

-  Élaboration d'objectifs individualisés d'autonomie dans le PPA.
-  Travail conjoint entre éducateurs, thérapeutes, enseignants et famille.

- 👉 Soutien à la parentalité pour permettre la continuité des apprentissages à la maison.
- 👉 Évaluation régulière des progrès et adaptation du projet.

4.2.2.3. Les besoins de participation sociale

La participation sociale renvoie à la capacité pour l'enfant ou l'adolescent de prendre part à la vie collective, de s'engager dans des activités sociales, culturelles, sportives, scolaires et familiales, et d'être pleinement acteur de son environnement. Ces besoins sont essentiels, car ils contribuent au bien-être, à l'inclusion et à la construction identitaire.

- 👉 Besoins d'inclusion scolaire :
 - 👉 Participation aux activités de la classe, aux temps collectifs et aux projets pédagogiques.
 - 👉 Adaptations permettant une participation active : outils, posture, communication, organisation.
 - 👉 Soutien aux interactions avec les pairs et les adultes de l'école.
 - 👉 Coordination avec les enseignants, AESH et partenaires éducatifs.
- 👉 Besoins de participation aux activités sociales et de loisirs :
 - 👉 Accès aux activités extra-scolaires (sport, culture, centres de loisirs).
 - 👉 Soutien à l'initiation de nouvelles activités ou au maintien des activités habituelles.
 - 👉 Médiation pour faciliter l'intégration dans les groupes d'enfants ou adolescents.
 - 👉 Aménagements ou accompagnement lors des premières séances.
- 👉 Besoins de développement des compétences sociales :
 - 👉 Apprentissage et consolidation des habiletés sociales : respect des règles, attendre son tour, gestion des émotions, coopération.
 - 👉 Développement de la communication verbale ou alternative pour interagir avec autrui.
 - 👉 Aide à la compréhension des codes sociaux, des situations de groupe et des attentes sociales.
 - 👉 Travail autour de la confiance en soi et du sentiment de compétence.
- 👉 Besoins de participation dans la vie familiale :
 - 👉 Soutien à la prise de rôle dans la famille : tâches quotidiennes, moments de partage, jeux, décisions adaptées à l'âge.
 - 👉 Développement de l'autonomie dans les routines familiales permettant une participation réelle (repas, rangement, sorties).
 - 👉 Accompagnement parental pour favoriser l'implication sociale de l'enfant dans son environnement.
- 👉 Besoins de participation dans la communauté :

- Aide à la compréhension des environnements sociaux variés (commerces, transports).
- Apprentissage des comportements adaptés aux lieux sociaux.
- Accès facilité aux structures inclusives et dispositifs de droit commun.
- Besoins d'expression et de prise de décision :
 - Possibilité d'exprimer ses préférences, ses choix d'activités, ses envies et ses limites.
 - Participation active à son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).
 - Développement des capacités à formuler une demande, une opinion ou un refus.
 - Valorisation de la participation de l'enfant dans les décisions qui le concernent.
- Besoins de coordination et de médiation sociale :
 - Liaison entre les différents environnements de vie : école, domicile, structures de loisirs, lieux de soins.
 - Médiation entre l'enfant, les familles et les partenaires pour garantir une participation effective et cohérente.
 - Accompagnement dans les transitions sociales (entrée à l'école, au collège, au lycée, dans la vie pré-professionnelle et active ...).
 - Travail pluridisciplinaire pour lever les obstacles liés au handicap ou aux troubles.
- Besoins de connaissance et d'éducation à la vie intime, affective et sexuelle :
 - Comprendre les émotions, les sentiments et les relations affectives.
 - Identifier les différentes formes de relations et le respect des limites personnelles et de celles d'autrui.
 - Accompagner la découverte du corps, de la puberté et des transformations physiques.
 - Proposer des informations adaptées à l'âge et aux capacités cognitives de l'enfant ou adolescent.

L'accompagnement à la vie intime, affective et sexuelle est une composante essentielle du développement global de l'enfant ou de l'adolescent. Il vise à prévenir les risques, favoriser le respect de soi et des autres, et soutenir l'apprentissage de relations saines, en tenant compte de l'âge, des capacités et besoins spécifiques des personnes accompagnées.

- Besoins de protection et de prévention :
 - Prévenir les situations de maltraitance, d'abus ou de violences sexuelles.
 - Apprendre à reconnaître les situations à risque et à demander de l'aide.
 - Soutenir la sécurité corporelle et affective de l'enfant.
 - Travailler avec les familles pour renforcer les pratiques protectrices tout en respectant le développement de l'autonomie.

- ♥ Besoins de soutien au développement de l'autonomie affective et relationnelle :
 - ♥ Apprendre à exprimer ses émotions, ses besoins et ses limites dans les relations avec les autres.
 - ♥ Développer des compétences relationnelles adaptées aux contextes sociaux et culturels.
 - ♥ Favoriser la participation à des activités collectives et à des échanges respectueux entre pairs.
- ♥ Besoins de guidance parentale et familiale :
 - ♥ Accompagner les parents dans la communication sur la vie intime, affective et sexuelle.
 - ♥ Fournir des outils pour répondre aux questions de l'enfant de manière adaptée.
 - ♥ Soutenir la parentalité dans la gestion des comportements liés à l'intimité, à l'affectivité et à la sexualité.
- ♥ Besoins de coordination et d'accompagnement pluridisciplinaire :
 - ♥ Collaboration entre éducateurs, psychologues, psychomotriciens, médecins et familles pour une approche cohérente.
 - ♥ Intégration des objectifs relatifs à la vie intime, affective et sexuelle dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).
 - ♥ Sensibilisation des professionnels du SESSAD Dordogne Ouest à l'importance de cet accompagnement dans le respect de la dignité et de l'intimité de chaque enfant ou adolescent : actions de formation régulières sur cette thématique.

Le SESSAD a structuré l'accompagnement autour de thématiques spécifiques liées à la participation, elles sont définies dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) :

- ♥ Accompagnement à la parentalité / Environnement familial : soutien et conseil aux parents pour renforcer leurs compétences éducatives, favoriser la co-construction du PPA et accompagner la vie quotidienne et les transitions des enfants.
- ♥ Droits / Citoyenneté / Culture : accompagnement des jeunes dans la découverte de leurs droits, le développement de leur participation citoyenne et l'accès aux ressources culturelles et à la vie collective.
- ♥ Vie intime, affective et sexuelle : soutien au développement affectif et émotionnel, information et repères sur la vie corporelle et relationnelle, et apprentissage de relations respectueuses et sécurisées.

4.3. La place du jeune et de sa famille

4.3.1. Dans l'accompagnement du jeune

La place des familles constitue un pilier central de l'accompagnement au sein du SESSAD. Les parents sont reconnus comme les premiers acteurs du développement de leur enfant, détenteurs d'une connaissance privilégiée de ses besoins, de ses repères et de son histoire. Le SESSAD s'inscrit dans une démarche de co-construction, visant à associer pleinement les familles à l'ensemble du parcours, de l'évaluation des besoins à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Les professionnels veillent à instaurer une relation de confiance réciproque, fondée sur l'écoute, la transparence et le respect des choix parentaux. Ils proposent une guidance adaptée, soutiennent les compétences parentales, et favorisent la continuité des interventions entre les différents lieux de vie de l'enfant. Le SESSAD encourage la participation active des familles aux décisions, aux échanges réguliers et aux bilans, afin de garantir un accompagnement cohérent, personnalisé et partagé. Cette collaboration étroite contribue à renforcer la qualité du suivi, la cohérence éducative et la construction d'un environnement sécurisant et bienveillant pour l'enfant.

4.3.1.1. La guidance parentale

La guidance parentale constitue un axe essentiel de l'accompagnement proposé par le SESSAD. Elle vise à soutenir les parents dans leur rôle éducatif en leur apportant des repères, des outils et des stratégies adaptées aux besoins de leur enfant. L'équipe pluridisciplinaire du SESSAD, spécifiquement formée à la guidance parentale, peut intervenir à domicile afin d'observer les situations du quotidien, d'échanger avec les parents et de répondre aux besoins qu'ils expriment. Ces temps d'accompagnement permettent de renforcer les compétences parentales, de favoriser des interactions positives et sécurisantes au sein de la relation parent-enfant, et de prévenir le stress familial en apportant un soutien organisationnel, relationnel et émotionnel. La guidance parentale s'inscrit également dans une dynamique de co-construction, en associant pleinement les parents à l'élaboration et à l'ajustement du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Elle contribue à assurer la continuité des actions éducatives et thérapeutiques dans les routines quotidiennes et à accompagner les différentes transitions de la vie de l'enfant, qu'elles soient liées aux changements de rythme, d'environnement ou de structure. Pour ce faire, les professionnels s'appuient sur des méthodes variées telles que l'observation et l'analyse de situations concrètes, la modélisation, les jeux et activités interactives, l'utilisation de supports visuels et écrits, ainsi que des temps d'échanges et de débriefing. Ces interventions permettent de définir avec les parents des objectifs concrets et réalistes à mettre en œuvre au domicile, en cohérence avec les objectifs du PPA.

4.3.1.2. Les visites à domicile

Les visites à domicile constituent un outil clé pour le SESSAD Dordogne Ouest, permettant de soutenir les enfants et leurs familles dans leur environnement quotidien. Elles permettent :

- ♥ Observation du contexte familial et environnemental : comprendre le cadre de vie, les routines et les interactions parent-enfant.
- ♥ Soutien éducatif et parental : accompagner les parents dans la gestion des situations quotidiennes et des besoins spécifiques de l'enfant.
- ♥ Mise en pratique des stratégies éducatives : aider les parents à appliquer à domicile les recommandations ou exercices proposés par les professionnels du SESSAD.
- ♥ Renforcement de la continuité des apprentissages : favoriser la généralisation des acquis de l'enfant en dehors du service.
- ♥ Prévention et repérage précoce : identifier les difficultés, les risques ou les besoins non exprimés, pour ajuster le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Certains parents peuvent ne pas souhaiter l'intervention des professionnels au sein de leur domicile. Ce choix est pleinement respecté par le SESSAD, aucune modalité d'accompagnement ne pouvant être imposée aux familles. Dans ce cadre, l'équipe adapte ses pratiques et propose un accompagnement à la parentalité selon d'autres modalités, en ajustant les lieux d'intervention et les façons d'observer et d'analyser les situations du quotidien. Cette souplesse permet de maintenir un accompagnement pertinent, respectueux des choix des familles et cohérent avec les objectifs du Projet Personnalisé d'Accompagnement.

4.3.2. Dans la vie du service

4.3.2.1. Instance de participation des familles

Conformément aux principes de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le SESSAD favorise l'expression et la participation des personnes accompagnées et de leurs familles à la vie du service. Bien que la mise en place d'un Conseil de la Vie Sociale ne soit pas obligatoire, une instance de participation a été instaurée afin de garantir ce droit. Celle-ci prend la forme de « soirées des familles », organisées deux fois par an. Ces rencontres constituent des temps d'information, d'échanges et de dialogue. À cette occasion, le directeur présente notamment l'analyse des événements indésirables ainsi que des plaintes et réclamations, dans une logique de transparence et d'amélioration continue de la qualité. Il informe également les familles de l'avancée des projets structurants et des chantiers administratifs, ainsi que de la situation du service en matière de recrutements et d'admissions. L'équipe pluridisciplinaire y présente par ailleurs les projets éducatifs et thérapeutiques en cours. Un temps d'échanges est également proposé autour d'une thématique spécifique, en lien

avec l'actualité ou les préoccupations des familles, animée par un intervenant extérieur au SESSAD (association, autre service, partenaire). Ces soirées se concluent par un moment convivial autour d'un buffet, favorisant les rencontres informelles et le renforcement du lien entre les familles et les professionnels. Les échanges et contributions recueillis lors de ces instances font l'objet de comptes rendus et alimentent les réflexions institutionnelles.

4.3.2.2. Plaintes et réclamations

Le SESSAD Dordogne Ouest garantit aux jeunes accompagnés et à leurs familles la possibilité d'exprimer toute plainte ou réclamation relative au fonctionnement du service ou à la qualité de l'accompagnement proposé. À cet effet, une procédure spécifique au service a été élaborée afin de définir les modalités de recueil et de traitement des plaintes et réclamations. Un formulaire dédié ainsi que la procédure explicative sont remis aux jeunes et à leurs familles dès l'admission. Ces documents sont également disponibles en permanence au secrétariat du SESSAD.

Afin de garantir l'accessibilité de ce droit au plus grand nombre, la procédure et le formulaire ont été conçus en FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Ce choix traduit la volonté du service de permettre à chaque jeune et à chaque famille de s'approprier facilement cette démarche et d'exercer pleinement leur droit d'expression.

Les plaintes et réclamations sont réceptionnées par le Directeur du service, qui en assure le traitement selon les modalités définies par la procédure du SESSAD. Une analyse est menée en lien avec l'équipe pluridisciplinaire afin de comprendre la situation, d'identifier les axes d'amélioration et de définir les réponses adaptées. Une réponse est ensuite apportée au jeune et/ou à sa famille. La procédure détaillée relative au recueil et au traitement des plaintes et réclamations est jointe en annexe.

4.4. La coordination du parcours

4.4.1. Fonctionnement général du service

Le SESSAD est un service à fonctionnement ambulatoire, ce qui signifie que les jeunes accompagnés demeurent dans leur milieu de vie habituel et bénéficient d'interventions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques au sein de leur environnement quotidien. Le service est ouvert du lundi au vendredi, selon un calendrier annuel fixé par l'agrément, représentant 210 jours d'ouverture par an. Cette organisation permet d'assurer un accompagnement régulier et adapté, en articulation avec la vie familiale, scolaire et sociale des jeunes. Les interventions peuvent se dérouler dans différents lieux, notamment au domicile, dans les établissements scolaires ou dans les locaux du SESSAD, afin de favoriser l'inclusion et la continuité des parcours. Ce fonctionnement ambulatoire offre souplesse et proximité, tout en garantissant la disponibilité et la réactivité de l'équipe pluridisciplinaire auprès des jeunes et de leurs familles.

4.4.2. Les réunions

Le fonctionnement du SESSAD s'appuie sur différents temps de réunions, essentiels à la coordination des actions, au suivi des accompagnements et à la qualité du service rendu.

Les réunions de fonctionnement permettent à l'équipe d'échanger sur la vie du service, l'organisation quotidienne et les aspects logistiques ou institutionnels.

Les réunions cliniques de suivi sont consacrées à l'examen des parcours des jeunes en cours de PPA. Elles offrent un espace d'analyse des situations, de partage des informations nouvelles et d'ajustement des actions menées. Les réunions cliniques dédiées au PPA ont pour objectif la réactualisation du projet de chaque jeune, en cohérence avec l'évolution de ses besoins et de sa situation.

Enfin, les réunions qualité sont centrées sur la démarche d'amélioration continue et la gestion des risques. Elles permettent d'aborder les procédures, les évaluations, les événements indésirables et l'évolution des pratiques professionnelles.

L'ensemble de ces temps de travail favorise la coordination des parcours, la cohérence des interventions, la pluridisciplinarité et la dynamique collective au service des jeunes et de leurs familles.

4.4.3. Le dossier unique informatisé

Le SESSAD utilise un Dossier Usager Informatisé (DUI) afin d'assurer une gestion sécurisée, structurée et partagée des informations relatives à l'accompagnement des jeunes. Depuis septembre 2024, le service s'appuie sur le logiciel AIRMES, outil dédié au secteur médico-social. La mise en place du DUI permet de renforcer la traçabilité des actions menées, en garantissant l'enregistrement des interventions, des observations, des comptes rendus et des documents liés au parcours de chaque jeune. Il favorise également la coordination entre les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire, en facilitant l'accès aux informations nécessaires à l'accompagnement et en soutenant le travail collaboratif. Ce dispositif contribue ainsi à la continuité des parcours, à la sécurisation des pratiques et à l'amélioration de la qualité du suivi proposé aux jeunes et à leurs familles, dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données.

4.4.4. Le travail partenarial et le réseau

Le partenariat et le travail en réseau constituent un socle essentiel de l'accompagnement proposé par le SESSAD. En tant que service ambulatoire, le SESSAD intervient de manière globale sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur les acteurs locaux afin de construire des parcours cohérents, inclusifs et adaptés aux besoins de chaque jeune. Ce travail en réseau permet de favoriser l'inclusion sociale, scolaire et, le cas échéant, professionnelle, en recherchant et en mobilisant des solutions d'intégration au plus près de l'environnement de vie du jeune.

Afin d'assurer une prise en compte globale des besoins somatiques des jeunes accompagnés, le SESSAD conventionne et collabore avec différents partenaires du champ du soin. Le SESSAD se coordonne voire conventionne avec des professionnels libéraux ou d'autres structures médico-sociales spécialisées. Il entretient également des liens étroits avec les dispositifs sanitaires du territoire, tels que les hôpitaux de jour, les Centres Médico-Psychologiques (CMP), les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et les services hospitaliers, afin de garantir la cohérence des suivis et la continuité des parcours de soins.

Le SESSAD attache une importance particulière à l'ouverture des jeunes sur leur environnement et à la découverte de leur territoire. L'accompagnement proposé vise à leur permettre de mieux connaître leur cadre de vie, son histoire, sa culture et ses ressources, afin de favoriser leur participation citoyenne, la compréhension de leurs droits et devoirs et le développement de leur autonomie sociale. Dans cette dynamique, le SESSAD s'appuie sur un réseau de partenaires associatifs du territoire, notamment dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture. Des conventions et collaborations sont établies avec ces structures afin de faciliter l'accès des jeunes à des activités de droit commun, de soutenir leur inclusion sociale et de leur offrir des espaces d'expériences partagées avec d'autres enfants et adolescents du territoire. Ce travail partenarial contribue à renforcer le lien social, l'estime de soi et l'inscription durable des jeunes dans la vie locale.

Enfin, un lien étroit est entretenu avec l'Éducation nationale et les centres de formation, afin de soutenir les parcours scolaires et de formation, de faciliter les aménagements nécessaires et de promouvoir une dynamique inclusive.

Ce maillage partenarial garantit une continuité des accompagnements et une réponse coordonnée aux besoins des jeunes et de leurs familles.

4.5. Le partage des informations

Les professionnels du SESSAD Dordogne Ouest sont soumis à des règles strictes en matière de confidentialité, afin de garantir la protection des informations personnelles et sensibles concernant les enfants, les jeunes et leurs familles.

Secret professionnel

Conformément à l'article 226-13 du Code pénal, le secret professionnel concerne tous les professionnels « dépositaires, par leur état ou par leur profession, d'informations à caractère secret ». Cela inclut notamment les psychologues, les médecins et paramédicaux, ainsi que les éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs. Le secret professionnel protège toutes les informations recueillies dans le cadre de la pratique professionnelle, qu'elles concernent la situation médicale, psychologique, sociale ou familiale du jeune. Il vise à préserver la dignité, la vie privée et la confiance entre le professionnel et la personne accompagnée.

Secret partagé

Parallèlement, les professionnels du SESSAD sont également soumis au secret partagé, défini par les articles L.1110-4 et R.1110-1 du Code de la santé publique. Le secret partagé n'est pas une levée totale du secret professionnel, mais permet un échange d'informations strictement nécessaire à la prise en charge du jeune. Ces échanges se font uniquement :

-  Entre membres de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD,
-  Ou avec des partenaires identifiés par la loi et participant au parcours du jeune.

Cet échange d'informations ne peut se faire qu'avec l'accord du jeune ou de son représentant légal. Il permet ainsi de coordonner les interventions, d'assurer la continuité des parcours éducatifs, thérapeutiques et sociaux, tout en respectant la confidentialité et les droits des familles.

4.6. Les critères et modalités de la fin d'accompagnement

La fin d'accompagnement au sein du SESSAD fait l'objet d'une préparation anticipée afin de garantir la continuité du parcours du jeune et d'éviter toute rupture dans son accompagnement. Cette réflexion est engagée en amont de l'échéance de la prise en charge et s'inscrit dans le dernier Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). Ce temps permet d'évaluer l'évolution de la situation du jeune, d'identifier ses besoins futurs et de définir les orientations les plus adaptées à la poursuite de son parcours. Les partenaires susceptibles de prendre le relais de l'accompagnement (établissements, services, dispositifs de droit commun ou spécialisés) sont alors mobilisés, afin d'organiser une transition progressive et coordonnée.

Le jeune et ses représentants légaux sont pleinement associés à cette démarche. Ils sont informés des différentes étapes de la fin d'accompagnement, des perspectives envisagées et des modalités du Service de suite, afin de favoriser leur compréhension et leur adhésion au processus.

Lorsque l'accompagnement au SESSAD prend fin, un bilan de situation détaillé est rédigé par l'équipe pluridisciplinaire. Ce document retrace le parcours du jeune, les objectifs travaillés, les évolutions observées et les préconisations pour la suite. Il est transmis aux représentants légaux ainsi qu'à la MDPH. La fin de prise en charge est notifiée sur la plateforme ViaTrajectoire, conformément aux procédures en vigueur.

Enfin, le Service de suite est mis en place pour une durée de trois ans. Il permet de maintenir un lien avec le jeune et sa famille, d'assurer un appui ponctuel si nécessaire et de sécuriser la transition vers les nouveaux dispositifs ou structures d'accompagnement.

5. Les principes d'intervention, de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance

5.1. Le respect de la promotion des droits et libertés

5.1.1. Les outils

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le SESSAD met à disposition des jeunes accompagnés et de leurs familles les outils garantissant l'information, l'expression et le respect des droits des usagers. À ce titre, un livret d'accueil, un règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accompagnée sont remis à chaque jeune et à ses représentants légaux dès l'admission.

Ces outils permettent de présenter le fonctionnement du SESSAD, de décrire les modalités d'accompagnement proposées et d'explicitier la manière dont le service veille au respect des droits, des libertés et de la dignité de chaque jeune accompagné. Ils constituent un socle essentiel de la relation de confiance entre le service, les jeunes et leurs familles.

Souhaitant rendre ces documents accessibles au plus grand nombre, le service a engagé en 2025 un travail de réactualisation et de modernisation de ces outils. Ils sont désormais proposés dans des formats clairs et compréhensibles par tous, intégrant des supports imagés, des pictogrammes et une présentation en FALC. La charte des droits et libertés est également disponible sous format vidéo, facilitant son appropriation par les jeunes, quels que soient leur âge ou leurs capacités de compréhension.

5.1.2. Les valeurs

Les valeurs qui dictent les principes d'intervention du SESSAD constituent le fondement de ses pratiques professionnelles et de son engagement auprès des jeunes et de leurs familles. Elles s'inscrivent dans le respect des droits et libertés de la personne accompagnée. Ces valeurs orientent les choix d'accompagnement, les modalités d'intervention et les relations établies avec les jeunes, leurs familles et les partenaires.

 **Le respect de la dignité et de l'intégrité**, ce droit est garanti par plusieurs dispositions concrètes :

-  Accueil bienveillant et personnalisé, dans le respect du rythme et des besoins de chaque jeune.
-  Accompagnement éducatif et thérapeutique non coercitif, basé sur l'écoute, le dialogue et la co-construction.
-  Prévention des violences, des pratiques dégradantes, ou de tout traitement abusif.

- Recours et protection : possibilité de faire appel à un référent, un médiateur ou à la personne qualifiée en cas d'atteinte à la dignité.

Afin de garantir ce respect, les professionnels ont pour responsabilité :

- D'assurer une posture éthique et respectueuse dans tous les actes du quotidien.
 - D'identifier et signaler toute situation portant atteinte à la dignité d'un jeune.
 - D'interroger en équipe les pratiques éducatives ou institutionnelles pouvant involontairement nuire à ce droit.
 - De promouvoir une culture institutionnelle de respect mutuel, de bientraitance et de non-jugement.
- 📌 **La singularité et les droits de l'enfant et de sa famille :**
- Droit à sa vie privée et familiale, à une intimité et à une vie affective, droit à la liberté d'opinion et à la liberté religieuse ;
 - Droit au respect de son intégrité, à la liberté d'aller et venir, à la capacité de faire des choix, à la sécurité et à la protection au sein de l'établissement, à un accompagnement personnalisé, de donner son avis et de participer à la vie du SESSAD, à être soigné en urgence ;
 - Droit à l'image, à l'information et à la protection des données personnelles, d'accès au dossier.
- 📌 **L'accompagnement global et individualisé**, centré sur le développement et la participation
- 📌 **La co-construction du parcours** avec l'enfant, sa famille et les partenaires
- 📌 **L'inclusion sociale et scolaire**, selon les capacités et les souhaits de chacun
- 📌 **La bientraitance** et la prévention de toute forme de maltraitance
- 📌 **L'amélioration continue de la qualité**, basée sur les évaluations internes et externes.

5.2. Modalités de communication

Le SESSAD Dordogne Ouest veille à mettre en œuvre des modalités de communication adaptées et respectueuses des besoins de chaque famille. Dès l'admission, puis à chaque début d'année scolaire lors du renouvellement du dossier administratif, les parents sont invités à indiquer leurs préférences en matière de communication (téléphone, courrier électronique ou courrier postal). Ces choix sont appliqués tout au long de l'année pour la transmission des documents officiels et des informations essentielles relatives à l'accompagnement de leur enfant ainsi qu'à la vie du service.

Un lien régulier est maintenu entre les référents de parcours, les jeunes et leurs familles. Les échanges se déroulent principalement par téléphone, mais peuvent également avoir lieu par SMS ou par courriel, en fonction des souhaits et des capacités des familles. Une

attention particulière est portée à la clarté et à l'accessibilité des messages transmis : les courriers sont rédigés dans un langage simple, les documents officiels sont proposés autant que possible en FALC, et la communication orale est ajustée au niveau de compréhension des interlocuteurs.

La communication avec les enfants et adolescents fait l'objet d'une adaptation spécifique tenant compte de leur profil et de leurs compétences. Dans cette perspective, l'équipe se forme depuis plusieurs années aux outils de Communication Alternative et Améliorée (CAA), afin de favoriser l'expression, la compréhension et la participation des jeunes tout au long de leur accompagnement.

5.3. L'autodétermination

L'autodétermination constitue un axe central de l'accompagnement proposé par le SESSAD Dordogne Ouest. Elle vise à permettre à chaque enfant ou adolescent de devenir progressivement acteur de sa vie, en développant sa capacité à exprimer ses besoins, faire des choix, prendre des décisions et participer à la construction de son projet personnalisé d'accompagnement (PPA). Le service s'attache à promouvoir l'autonomie décisionnelle tout en respectant les rythmes et les potentialités de chacun. Les interventions éducatives et thérapeutiques sont conçues pour offrir des situations de choix sécurisées, adaptées aux capacités de l'enfant, afin de renforcer sa confiance en lui, sa motivation et sa capacité à s'engager dans des activités variées. L'autodétermination est également encouragée par la participation active des familles, qui sont associées aux prises de décision et aux objectifs de l'accompagnement, garantissant ainsi une cohérence entre le cadre familial et les interventions du SESSAD. Ce principe contribue à favoriser le développement global, la responsabilisation et l'inclusion sociale des enfants et adolescents accompagnés.

5.4. L'inclusion

Le SESSAD Dordogne Ouest inscrit son action dans une démarche inclusive visant à permettre à chaque enfant accompagné d'évoluer dans les milieux de vie ordinaires. Ses interventions, pluridisciplinaires et coordonnées, sont conduites au plus près des besoins de l'enfant, en lien avec sa famille et les partenaires institutionnels. Elles favorisent la scolarisation, la participation sociale et le développement de l'autonomie, dans le respect du projet de vie et du parcours de chacun. Ceci conformément au cadre réglementaire de la loi du 11 février 2005 et dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la HAS.

Les interventions du SESSAD visent à permettre l'accès et le maintien de l'enfant dans les environnements ordinaires : scolarité, loisirs, famille, sociabilité et apprentissages.

Les objectifs principaux sont :

- 👉 Faciliter la participation de l'enfant dans les activités quotidiennes en adaptant les environnements plutôt que d'exiger une normalisation des comportements ;
- 👉 Prévenir les ruptures de parcours en assurant une coordination active entre les différents acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux ;
- 👉 Promouvoir l'égalité des droits et l'accessibilité globale (pédagogique, sociale, matérielle, communicationnelle).

L'inclusion, envisagée comme un processus et non comme une simple modalité d'accompagnement, constitue ainsi l'axe central du projet d'établissement. Elle guide la mission du SESSAD : soutenir l'enfant dans son développement, favoriser son autonomie, garantir sa participation sociale et promouvoir ses droits au sein d'une société accessible à tous.

5.5. Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance

5.5.1.Principes et valeurs

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et aux référentiels de bonnes pratiques professionnelles, le SESSAD s'engage à garantir un environnement sûr, bienveillant et respectueux de la dignité et des droits des enfants et adolescents accompagnés, ainsi que pour leurs familles.

Le service fonde ses actions sur les principes suivants :

- 👉 Le respect des droits de l'enfant.
- 👉 La sécurité et la bienveillance.
- 👉 L'écoute et la reconnaissance de la parole de l'enfant et de sa famille

La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance sont l'affaire de tous, elles reposent sur une responsabilité professionnelle partagée, impliquant l'ensemble de l'équipe dans une vigilance constante et une attention particulière aux situations de vulnérabilité. Chaque professionnel est engagé à repérer les signaux d'alerte, à questionner les pratiques, à signaler toute situation préoccupante et à agir dans l'intérêt supérieur du jeune

5.5.2.Objectifs et modalités des actions

L'un des objectifs est de protéger l'enfant contre toute forme de maltraitance, dans l'ensemble de ses sphères de vie. Cette vigilance s'exerce à tous les niveaux : matériel, physique, médical, affectif et éducatif. Elle inclut la prévention des situations de négligence, de violence, de privation, ainsi que de toute atteinte à la dignité ou de violation des droits de l'enfant.

L'autre objectif est de garantir un accompagnement respectueux des droits, de la dignité, de la singularité et des besoins spécifiques de chaque jeune, favorisant ainsi son bien-être et son épanouissement

Pour atteindre ces objectifs, le SESSAD met en œuvre :

- ♥ Sensibilisation et formation continue de l'équipe pluridisciplinaire sur la prévention, la détection et la gestion des situations de maltraitance, ainsi que sur les principes de la bientraitance.
- ♥ Temps d'analyse de pratiques professionnelles pour identifier les risques et garantir les pratiques respectueuses.
- ♥ Protocoles internes de signalement et de suivi.
- ♥ Communication transparente avec les familles, favorisant l'information et l'expression des inquiétudes.
- ♥ Implication des jeunes et des familles dans la construction des projets personnalisés d'accompagnement.
- ♥ Accompagnement personnalisé, favorisant les choix.
- ♥ Observation attentive et régulière de l'enfant dans ses différents contextes de vie.
- ♥ Travail en partenariat avec les acteurs de la protection de l'enfance : CRIP, CMS, ASE.

Dans une démarche d'amélioration continue, le SESSAD s'engage à :

- ♥ Suivre les incidents et situations préoccupantes.
- ♥ Analyser les retours d'expérience pour ajuster les pratiques et renforcer la prévention.
- ♥ Réviser régulièrement les protocoles et procédures internes.
- ♥ Évaluer la qualité des interactions et la satisfaction des jeunes et des familles.

5.6. L'innovation éducative

L'équipe du SESSAD met l'innovation éducative au cœur de leur accompagnement, afin de garantir des accompagnements toujours plus ajustés, efficaces et inclusifs pour les enfants, adolescents et leurs familles. Conformément aux RBPP de la HAS, l'innovation est envisagée comme un processus continu d'adaptation, d'expérimentation et d'amélioration des pratiques, mobilisant les compétences de l'équipe pluridisciplinaire et les ressources du territoire.

Dans le contexte actuel, l'innovation est incontournable, tant au regard de la transformation du secteur social et médico-social que de l'évolution des profils des enfants et adolescents accueillis, nécessitant des réponses toujours plus personnalisées et adaptées à leurs besoins spécifiques.

5.6.1.Principes et finalités de l'innovation éducative

L'innovation éducative s'appuie sur plusieurs principes :

- 👉 Approche centrée sur le développement et les capacités fonctionnelles, permettant des interventions contextualisées et personnalisées.
- 👉 Co-construction avec les familles, dont l'expertise vécue guide l'ajustement permanent des pratiques.
- 👉 Travail en réseau, favorisant le transfert de connaissances, la mutualisation des outils et l'articulation des interventions.

Elle s'inscrit dans une démarche d'ouverture, de curiosité professionnelle et d'actualisation régulière des connaissances, et vise à :

- 👉 Répondre de manière agile aux besoins évolutifs des enfants et adolescents.
- 👉 Favoriser leur participation dans les milieux ordinaires.
- 👉 Soutenir les familles dans leurs compétences éducatives et leur pouvoir d'agir.
- 👉 Améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des interventions

5.6.2.Axes d'innovation éducative

Le SESSAD développe plusieurs axes d'innovation, notamment :

- 👉 Expérimentation de nouvelles modalités d'interventions : atelier d'habiletés sociales contextualisés, ateliers tournés vers le numérique, ateliers en soirée favorisant la convivialité et le partage, ateliers culturels de découverte du territoire.
- 👉 Développement d'outils éducatifs et pédagogiques accessibles : supports visuels, scénarios sociaux, outils numériques adaptés.

5.6.3.Compétences et formation continue des professionnels

L'innovation éducative se nourrit de la montée en compétences de l'équipe.

Le SESSAD développe :

- 👉 Des formations régulières sur les approches recommandées, les outils d'évaluation et les méthodes de soutien au développement.
- 👉 Des groupes d'analyse de pratiques, favorisant la créativité et la réflexion partagée.
- 👉 Des partenariats avec d'autres services, associations, institutions scolaires.
- 👉 Une veille documentaire pour assurer l'actualisation constante des savoirs.

6. Les paradoxes d'accompagnement

6.1. L'éthique

La réflexion éthique constitue un axe structurant de la pratique professionnelle au sein du SESSAD. Elle permet d'interroger en permanence les postures d'accompagnement et d'analyser les paradoxes inhérents à l'intervention du service. Cette réflexion éthique est portée de manière régulière lors des réunions d'équipe pluridisciplinaires, des Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles (GAPP) et, plus récemment, au sein de la commission éthique ouverte à l'échelle de la Fondation de l'Isle. Ces espaces de dialogue favorisent la prise de recul, le partage d'expériences et la construction de réponses concertées, garantes d'un accompagnement respectueux des droits, du rythme et du projet de vie de chaque personne accompagnée.

6.2. Sécurité et liberté

Le SESSAD inscrit son action dans un équilibre fondamental entre sécurité et liberté, principes essentiels à un accompagnement respectueux, éthique et favorable au développement des enfants et adolescents. Cet équilibre repose sur l'idée que la protection de l'enfant doit toujours s'exercer sans entraver sa capacité à explorer, agir, choisir et progresser.

6.2.1. Principes directeurs

Le SESSAD met en œuvre des interventions qui concilient :

- ♥ Sécurité physique, en garantissant des conditions d'intervention adaptées, maîtrisées et préventives.
- ♥ Sécurité affective, en offrant un cadre bienveillant, prévisible, structurant et soutenant.
- ♥ Liberté d'expression, permettant à l'enfant de dire, montrer, ressentir et participer activement à son accompagnement.
- ♥ Liberté d'agir, en favorisant l'autonomie progressive, l'initiative et l'expérimentation dans un environnement sécurisé.

6.2.2. Objectifs

Les objectifs poursuivis sont :

- ♥ Créer un environnement protecteur permettant à l'enfant de se sentir en confiance.
- ♥ Encourager l'autonomie, la prise d'initiative et l'apprentissage par l'expérience.
- ♥ Offrir des espaces de parole sécurisés pour l'enfant et sa famille.
- ♥ Prévenir les risques de maltraitance et de mise en danger tout en évitant les pratiques excessivement restrictives.

6.2.3. Modalités d'action

Pour garantir cet équilibre, le SESSAD met en place :

- ♥ Des évaluations régulières des besoins et capacités de l'enfant, permettant d'ajuster les degrés de liberté et de protection.
- ♥ Des interventions respectueuses des rythmes et compétences, évitant toute contrainte inutile.
- ♥ Des repères clairs et stables, pour sécuriser l'enfant tout en l'invitant à explorer de nouvelles compétences.
- ♥ Une posture professionnelle bienveillante et vigilante, combinant protection, responsabilisation et encouragement.
- ♥ Une collaboration étroite avec les parents, afin d'unifier les repères éducatifs et de favoriser la cohérence.
- ♥ Des espaces d'analyse des pratiques, permettant d'identifier les situations où la liberté pourrait être restreinte ou où les marges d'autonomie pourraient être élargies.

6.2.4. Prévention des risques et adaptation des interventions

Le SESSAD organise sa vigilance autour :

- ♥ De la prévention des risques liés aux environnements d'accompagnement (domicile, école, lieu d'accueil...).
- ♥ De la prise en compte des vulnérabilités propres à chaque enfant.
- ♥ D'un encadrement des activités permettant exploration et initiative en toute sécurité.
- ♥ D'un ajustement permanent des pratiques pour éviter toute dérive restrictive ou toute prise de risque excessive.

Ainsi, la recherche d'un juste équilibre entre sécurité et liberté constitue un pilier dans l'accompagnement proposé par le SESSAD, contribuant à créer un accompagnement protecteur, respectueux et émancipateur.

6.3. Devoirs et droits

Le SESSAD fonde son action sur une articulation équilibrée entre respect des droits des enfants, adolescents et familles, et exercice des devoirs nécessaires pour garantir un accompagnement sécurisant, cohérent et éthique. Cet équilibre constitue un repère structurant pour l'ensemble du service et assure un cadre juste, respectueux et protecteur, conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

6.3.1. Les droits et devoirs des enfants et des familles

Conformément à la loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le SESSAD dispose d'un règlement de fonctionnement qui constitue un outil essentiel

garantissant un cadre d'accompagnement clair, sécurisé et respectueux des droits de chacun. Ce document regroupe les droits et les devoirs des jeunes accompagnés et de leurs familles, et précise les règles de vie, d'organisation et de fonctionnement du service. Le SESSAD s'engage à veiller au respect des droits fondamentaux des enfants et adolescents accompagnés. En retour, il est attendu des jeunes et de leurs familles qu'ils s'engagent à respecter leurs devoirs, les règles établies et les professionnels du service, afin de favoriser un climat de confiance, de coopération et de respect mutuel, indispensable à la qualité de l'accompagnement.

Le SESSAD veille à garantir et promouvoir l'ensemble des droits fondamentaux :

- ♥ Respect de la dignité, de la confidentialité et de l'intimité.
- ♥ Accès à l'information concernant les prestations, les décisions, les modalités d'accompagnement.
- ♥ Participation active au projet personnalisé et à son évaluation, dans une logique de co-construction.
- ♥ Liberté d'expression et possibilité de faire valoir un désaccord ou une demande de réajustement (procédure de plaintes & réclamations).
- ♥ Protection contre toute forme de maltraitance, de négligence ou d'atteinte aux droits.
- ♥ Droit à un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins, capacités et rythmes de l'enfant.

En parallèle, le service rappelle les devoirs indispensables à la qualité et à la continuité de l'accompagnement :

- ♥ Respect des professionnels et du cadre d'intervention.
- ♥ Engagement dans le projet personnalisé, notamment assiduité aux rendez-vous et participation aux temps d'échanges.
- ♥ Communication transparente concernant les changements, difficultés, événements pouvant impacter l'accompagnement.
- ♥ Respect des règles de sécurité, dans tous les lieux d'intervention.
- ♥ Coopération entre les parents et l'équipe, indispensable à la cohérence éducative.

6.3.2. Un équilibre garant de bientraitance

L'articulation entre droits et devoirs n'est pas une simple juxtaposition :

- ♥ Elle vise à protéger l'enfant tout en lui permettant d'être acteur de son parcours.
- ♥ Elle soutient la co-responsabilité éducative entre famille, professionnels et institutions.
- ♥ Elle encourage la participation sans injonction, en tenant compte des capacités et du développement de l'enfant.
- ♥ Elle constitue un levier de bientraitance, en assurant un climat clair, sécurisant et respectueux.

6.3.3. Une démarche évolutive et collective

Le SESSAD s'engage dans une dynamique d'amélioration continue :

- 👉 Réévaluation régulière des documents et procédures concernant les droits et devoirs.
- 👉 Prise en compte de la parole des familles et des retours institutionnels.
- 👉 Formation continue des professionnels aux droits fondamentaux, à la bientraitance et à la communication éthique.

7. Les ressources mises à disposition

7.1. La structuration de l'équipe

L'organisation hiérarchique et fonctionnelle du service est présentée dans l'organigramme figurant en annexe.

7.1.1. L'équipe

L'accompagnement des enfants et adolescents accueillis au sein du SESSAD est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés et diplômés dans leurs domaines respectifs. Chaque salarié dispose d'une fiche de fonction détaillant ses missions, responsabilités et champs d'intervention. Ce document est remis lors de l'intégration, au sein du livret d'accueil du nouveau salarié, garantissant ainsi une compréhension partagée du cadre de travail et des attentes institutionnelles.

La mission d'accompagnement éducatif constitue le cœur de l'intervention du service. Elle est assurée par des éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs, dont l'expertise permet de soutenir le développement, l'autonomie et l'inclusion sociale des enfants accompagnés.

La dimension thérapeutique est prise en charge par deux psychologues à temps partiel, qui assurent le suivi psychologique des enfants et le soutien aux familles, ainsi que par deux psychomotriciennes à temps partiel, intervenant dans l'évaluation et l'accompagnement du développement psychomoteur.

La fonction « soins », englobant tant la santé physique que la santé mentale, est placée sous la responsabilité d'un médecin pédiatre salarié à temps partiel. Il assure le suivi médical des enfants et contribue à la coordination des parcours de soins.

Les fonctions logistiques et techniques sont confiées à deux agents techniques à temps partiel. L'un est chargé de l'hygiène des locaux afin de garantir un environnement propre et sécurisé, tandis que l'autre veille à la maintenance et à l'entretien des bâtiments.

La gestion administrative et comptable du service est assurée par une secrétaire-comptable, qui soutient le fonctionnement quotidien de la structure, la gestion des dossiers et le suivi administratif.

Enfin, la direction de l'établissement est assurée par un binôme de direction composé d'un directeur et d'une cheffe de service. Ce tandem garantit la conduite du projet d'établissement, l'organisation des équipes et la qualité des accompagnements proposés.

Au total, l'établissement compte 19 professionnels, représentant un effectif global de 14,54 équivalents temps plein (ETP) au 1er novembre 2025.

7.1.2. Les référents

Au sein de cette équipe pluridisciplinaire, plusieurs professionnels exercent également une fonction de référent thématique. Il s'agit de référents TND (troubles du neurodéveloppement), référent activité sportive, référent vie affective et sexuelle, référent démarche éthique et référent qualité. Ces missions sont assurées sur la base du volontariat par des professionnels qui souhaitent s'investir dans des champs spécifiques et transversaux à l'accompagnement. Ils sont inscrits dans les commissions correspondantes, organisées à l'échelle de la Fondation de l'Isle, et participent activement aux travaux, réflexions et productions portés par ces instances.

Dans ce cadre, ils contribuent à la mise en œuvre des orientations institutionnelles, réalisent les travaux demandés par les commissions et assurent un rôle de relais au sein de l'équipe du SESSAD. Ils diffusent les informations, partagent les outils et recommandations, et accompagnent leurs collègues dans l'appropriation des bonnes pratiques liées à leur domaine de référence. Par leur engagement, ils favorisent la montée en compétence collective, la cohérence des accompagnements et l'inscription du service dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité.

7.1.3. Les représentants du personnel : RP

Conformément aux dispositions du Code du travail relatif à la représentation du personnel et au dialogue social au sein des établissements médico-sociaux, le SESSAD s'appuie sur des représentants du personnel élus afin de garantir l'expression collective des salariés et de contribuer à l'amélioration continue des conditions de travail.

Au sein du service, deux représentants du personnel sont désignés : un titulaire élu et un suppléant. Ils assurent un rôle d'interface entre l'équipe et la direction. À ce titre, ils s'entretiennent régulièrement avec le directeur autour des thématiques liées au fonctionnement du SESSAD, à l'organisation du travail et à la vie institutionnelle. Ils participent ainsi à la qualité du dialogue social et à la recherche de solutions concertées au service du bon fonctionnement de l'établissement.

Par ailleurs, les représentants du personnel sont étroitement associés à la démarche de prévention des risques professionnels. Ils co-pilotent, aux côtés de la direction, les actions relatives à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) et contribuent à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Leur implication permet de renforcer la prévention, la sécurité au travail et le bien-être des professionnels.

7.2. Le développement des compétences

7.2.1. La formation professionnelle

Au sein de la Fondation de l'Isle, la mise en place de formations constitue un axe stratégique de développement des compétences professionnelles et de renforcement de la qualité des accompagnements proposés.

Un plan de formation annuel est élaboré en concertation avec les équipes, en tenant compte des évolutions des profils des usagers, des enjeux institutionnels et des besoins identifiés par les professionnels. Il définit les thématiques prioritaires, la durée des sessions et les modalités pédagogiques retenues. L'objectif de ce plan est double : permettre un enrichissement des compétences individuelles et collectives, et favoriser la cohésion, le partage de pratiques et l'innovation au sein des équipes.

Les formations collectives

Le SESSAD organise chaque année une formation collective pour l'ensemble de l'équipe, d'une durée de deux à trois jours. Ces formations constituent un temps fort de développement professionnel et sont planifiées en fonction des besoins identifiés, à la fois des jeunes accompagnés et des professionnels. Elles visent à renforcer les compétences, à enrichir les outils d'accompagnement et à améliorer la qualité globale du service proposé.

La formation collective est également un levier essentiel de valorisation des ressources humaines. Elle favorise la cohésion de l'équipe, le partage des pratiques et l'harmonisation des méthodes entre les professionnels. Ces moments permettent de prendre du recul sur les pratiques quotidiennes, d'échanger sur les difficultés rencontrées et de réfléchir collectivement à des solutions adaptées.

Au regard de l'évolution des profils des jeunes accompagnés, les thématiques récentes ont porté sur le trouble du spectre de l'autisme (TSA), les outils de communication et l'organisation de l'espace éducatif et thérapeutique. L'investissement de l'équipe lors de ces formations témoigne de son engagement à se former tout au long de sa carrière et de sa volonté de proposer un accompagnement toujours plus adapté, innovant et sécurisé. Ces actions de formation contribuent ainsi à la valorisation professionnelle, au développement des compétences et à la qualité du service rendu, tout en renforçant le sentiment d'appartenance et la motivation des membres de l'équipe.

Les formations individuelles

Les demandes de formation individuelle peuvent être formulées par les salariés à l'occasion des entretiens annuels d'évaluation ou des entretiens professionnels, temps dédiés à l'expression des besoins, des projets et des aspirations de chacun.

Dans la mesure du possible, ces demandes sont étudiées favorablement, notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans les orientations du projet d'établissement ou qu'elles répondent au souhait de montée en compétence des professionnels autour de thématiques qui les animent et font sens dans leur pratique. Cette politique de formation contribue à renforcer l'expertise des équipes, à valoriser l'engagement des salariés et à soutenir une dynamique d'amélioration continue au sein du SESSAD.

7.2.2. Les GAPP

Depuis 2024, l'équipe bénéficie de groupes d'analyse de la pratique professionnelle, espaces dédiés à la réflexion collective et à la prise de recul sur les situations rencontrées dans l'accompagnement des enfants et de leurs familles. Ces temps permettent d'interroger les pratiques, d'analyser les outils mobilisés et de questionner la posture professionnelle de chacun, favorisant ainsi une dynamique de remise en question constructive et d'évolution des pratiques.

Animés dans une logique de travail en équipe complète, ces groupes constituent un levier de renforcement des compétences individuelles et collectives. Ils aboutissent, en fin de séance, à la définition d'axes d'amélioration concrets, qui font l'objet d'un suivi en réunion d'équipe afin d'assurer leur mise en œuvre et leur appropriation dans la durée. L'équipe s'est pleinement saisie de ces espaces, en reconnaît l'intérêt et le sens pour la qualité de l'accompagnement, et exprime le souhait de poursuivre cette démarche, devenue un appui structurant dans la vie institutionnelle du SESSAD.

7.2.3. La veille professionnelle

Soucieuse de maintenir un bon niveau d'expertise et d'inscrire ses pratiques dans une dynamique d'actualisation permanente des connaissances, l'équipe du SESSAD participe à des webinaires, colloques et journées d'étude en lien avec le champ du médico-social. La participation aux rencontres professionnelles, notamment aux journées nationales et à l'Automnale de la Haute Autorité de Santé (HAS), constitue un temps privilégié de veille, de réflexion et d'ouverture sur les évolutions des recommandations de bonnes pratiques, des approches innovantes et des enjeux actuels de l'accompagnement.

Ces espaces d'échanges et de partage d'expériences permettent aux professionnels d'enrichir leurs connaissances, d'interroger leurs pratiques et d'intégrer de nouveaux apports théoriques et méthodologiques. Ils représentent ainsi des supports essentiels à la montée en compétence individuelle et collective, contribuant à renforcer la qualité des

accompagnements et à inscrire le SESSAD dans une dynamique d'amélioration continue et d'innovation au service des enfants et de leurs familles.

Parallèlement, l'équipe veille à maintenir une veille professionnelle régulière afin de rester informée des évolutions du secteur médico-social, des recommandations de bonnes pratiques et des avancées scientifiques. Les professionnels connaissent et consultent les sites de référence dans leurs domaines d'intervention et bénéficient notamment d'un abonnement à la revue ASH, support reconnu d'information et d'analyse du champ social et médico-social.

Dans cette même dynamique, un exposé thématique est organisé chaque trimestre en réunion d'équipe. Animé par une psychologue du service, à la demande de la cheffe de service, il porte soit sur un sujet défini par l'encadrement, soit sur une thématique proposée par l'équipe en fonction des besoins ou questionnements du moment. Ces temps permettent de revisiter des notions fondamentales, de réactualiser le niveau d'information des professionnels ou encore de découvrir de nouveaux apports théoriques et cliniques. Ont déjà été abordés à ce jour : l'identité de genre, la bientraitance et la maltraitance, le TDAH et la remédiation cognitive. Ces apports réguliers participent à l'enrichissement des connaissances et au maintien d'une culture professionnelle commune au sein du SESSAD.

7.2.4. Les compétences spécifiques de l'équipe du SESSAD

Dans une logique de montée en compétence collective, l'équipe du SESSAD a également bénéficié, au fil des années, de formations collectives ciblées. Ces temps de formation ont été choisis de manière concertée afin de développer des expertises spécifiques répondant aux besoins repérés dans l'accompagnement des enfants et au soutien de leurs familles.

Ainsi, l'équipe s'est formée à la guidance parentale, avec pour objectif de renforcer les compétences parentales et de soutenir les familles dans leur rôle éducatif. Elle a également développé une expertise autour du jeu, reconnu comme un levier essentiel dans le développement de l'enfant, et intégré son utilisation dans les accompagnements éducatifs et thérapeutiques. Par ailleurs, l'évaluation des besoins s'est structurée grâce à l'appropriation de la grille Vineland, aujourd'hui utilisée comme outil de référence pour affiner les projets d'accompagnement. Enfin, l'équipe s'est formée à la remédiation cognitive, enrichissant ainsi ses modalités d'intervention auprès des jeunes.

Ces thématiques et outils font désormais partie intégrante des pratiques professionnelles. Ils sont maîtrisés par l'équipe et mobilisés au quotidien, contribuant à la qualité, à la cohérence et à la pertinence des accompagnements proposés.

8. Les axes de développement

8.1. Diagnostic

Afin de guider la réflexion stratégique et de structurer le projet d'établissement du SESSAD, une analyse SWOT a été réalisée. Elle permet d'identifier les forces et faiblesses internes du service ainsi que les opportunités et menaces externes liées au contexte institutionnel, territorial et aux besoins des jeunes accompagnés.

FORCES	FAIBLESSES
* Équipe pluridisciplinaire engagée. * Connaissances cliniques renforcées via des formations collectives annuelles de l'équipe. * Expertise de l'accompagnement en milieu ordinaire. * Culture partenariale développée. * Implantation territoriale historique et stable. Service connu et reconnu par les membres du réseau. * Capacité d'adaptation aux besoins individualisés des jeunes. * Diversification des outils d'accompagnement. * Démarche de co-construction impliquant l'équipes, les jeunes et les familles. * Familles en confiance et impliquée dans l'accompagnement et la vie du service. * Pratiques tournées vers l'innovation.	* Identité propre du SESSAD jusqu'alors peu formalisée. * Formalisation récente de certaines procédures de service et institutionnelles. * Manque de formalisation du service de suite. * Manque de formalisation des outils de prévention de la maltraitance. * Équipe nomade, limitant le temps de coordination et de rencontre d'équipe. * Manque de connaissance spécialisées sur le TSA. * Démarrage récent de l'utilisation d'un DUI. * Disponibilité variable des familles et partenaires. * Territoire d'intervention élargi. * Partenariats avec le secteur de santé encore fragiles ou insuffisamment structurés.
OPPORTUNITES	MENACES
* Déploiement de nouvelles places sur le dispositif 0-6 ans, apportant un renforcement des ressources humaines et des compétences disponibles. * Elargissement du public accompagné. * Elaboration d'un projet d'établissement spécifique au SESSAD. * Politiques publiques favorisant l'inclusion et l'autodétermination. * Recommandation HAS renforçant la qualité de l'accompagnement.	* Contraintes budgétaires et réglementaires. * Complexification et augmentation des besoins des jeunes accompagnés. * Risque d'épuisement professionnel dans un contexte de transformation. * Attentes accrues des jeunes et des familles. * Pertes potentielle de savoir-faire liées aux départs à la retraite.

Cette analyse constitue un outil de pilotage pour orienter les axes de développement, les priorités d'action et la mobilisation des équipes et des familles. En annexes, vous retrouverez des fiches actions modélisant les axes de développement retenus dans le cadre de l'écriture de ce projet d'établissement. Pour chaque fiche action, des groupes de travail seront menés à la fois par les membres de l'équipes, des jeunes et des familles.

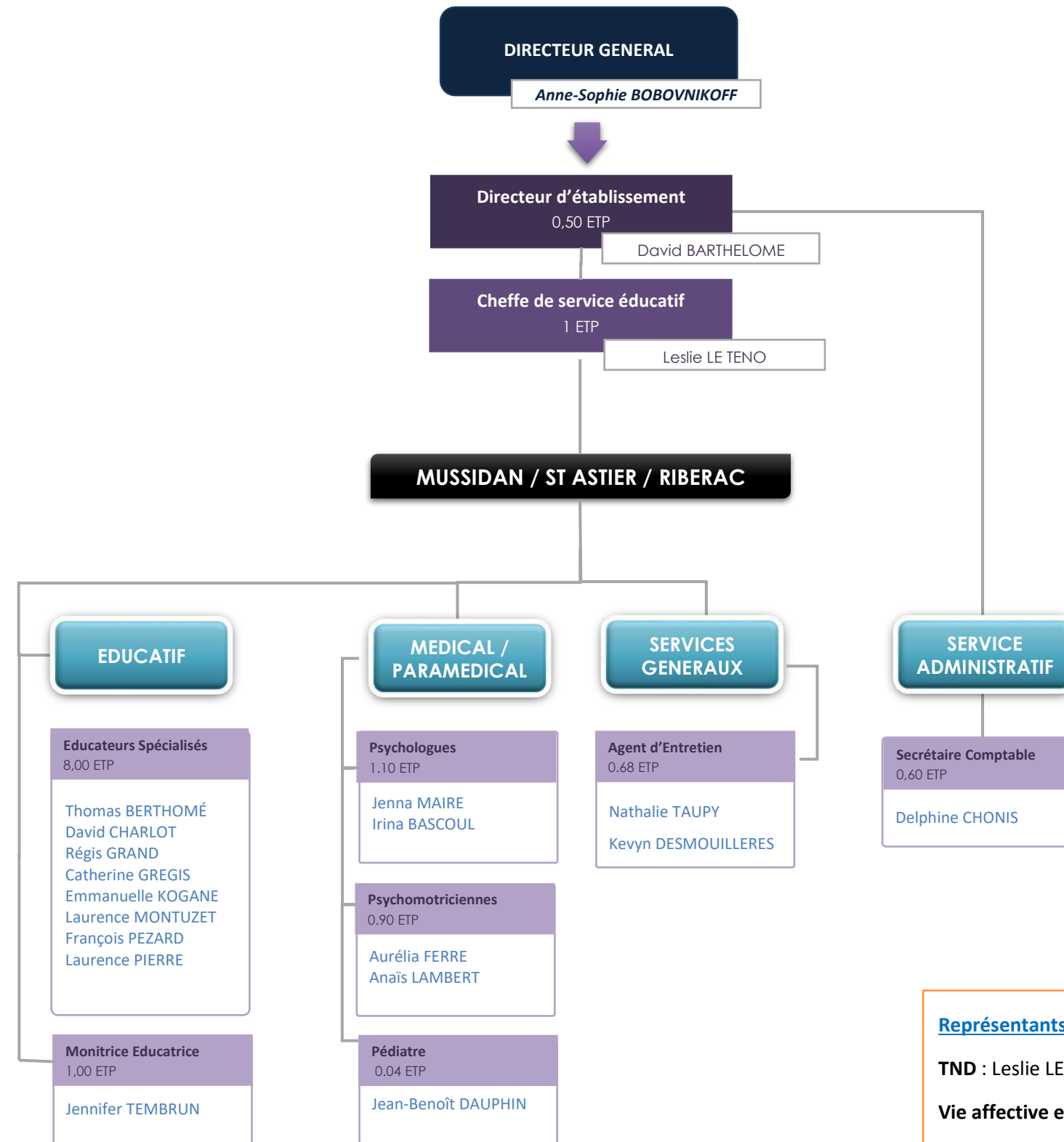
9. Annexes

1. Organigramme
2. Procédure du parcours d'accompagnement
3. Procédure PPA
4. Procédure et formulaire des plaintes et réclamations
5. Fiche action n°PE-1 : Formation et outils - Prévention de la maltraitance
6. Fiche action n°PE-2 : Formation Autodétermination
7. Fiche action n°PE-3 : Co-construction
8. Fiche action n° PE-4 : Inclusion
9. Fiche action n°PE-5 : Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS)
10. Fiche action n°PE-6 : Formation au profil sensoriel
11. Fiche action n°PE-7 : Formalisation du service de suite
12. Fiche action n°PE-8 : Mise en œuvre des outils de guidance parentale
13. Fiche action n°PE-9 : Développement des actions de promotion de la santé
14. Fiches action CPOM 2025-2029

Représentants de proximité :

Catherine GREGIS

François PEZARD



Représentants commissions :

TND : Leslie LE TENO et François PEZARD

Vie affective et sexuelle : Irina BASCOUL et Laurence MONTUZET

Bientraitance, Maltraitance Ethique : Catherine GREGIS et Laurence PIERRE

Olympiades : David BARTHELOME et Régis GRAND

Promotion de la santé et préventions : Leslie LE TENO

FONDATION DE L'ISLE	Identification : PROCSESSADPA1
Parcours d'accompagnement de la personne accompagnée au sein du SESSAD Dordogne Ouest	<u>Date de création : 28/02/2025</u> <u>N° de version : V.01</u> <u>Durée de validité : 2 ans</u> <u>Mise à jour le : 07/04/2025</u>

1 Evolution du document

Version	Date de création	Observations
V.01	28/02/2025	
V. 02	07/04/2025	

Prochaine révision prévue le : 07/04/2027

2 Responsabilités

REDACTION	RELECTURE	VALIDATION
Leslie Le Teno Chef de service	Garry Kilien Responsable Qualité et Gestion des Risques	Barthelome David Directeur d'établissement du DITEP SESSAD
Signature	Signature	Signature

3 Diffusion

Pour application	Pour information
SESSAD	Lister ici la liste des personnes / services / établissements qui doivent être informé de la procédure

4 Références et RBPP

- RBPP Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale, 2008,
- RBPP Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles, 2015.
- RBPP Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap, 2018.
- RBPP L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité, 2020.
- RBPP L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 2015.
- RBPP Le repérage, le diagnostic, l'évaluation pluridisciplinaire et l'accompagnement précoce et personnalisé des enfants en centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS), 2015.
- RBPP L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement, 2010.

5 Détail de la procédure

5.1 Pré-admission

PRE-ADMISSION

Notification CDAPH d'orientation en SESSAD Polyvalent

Chef de service – Secrétaire

OU

Réception via les représentants légaux

- Récupération de la notification sur Viatrajectoire.
- Planification du rendez-vous de pré-admission.

Réception via Viatrajectoire

- Prise de contact avec les représentants légaux : information sur la réception de la notification.
- Planification du rendez-vous de pré-admission.

Rendez-vous de Pré-admission

Jeune et ses représentants légaux - Chef de service - Educateur

Première rencontre avec le jeune et ses représentants légaux

- Présentation du SESSAD D.O. : Plaquette de présentation ⁽¹⁾.
- Premier recueil des attentes ⁽²⁾ et première évaluation des besoins.

Si **accord** du jeune et de ses représentants légaux :

- Validation de l'inscription sur la liste d'attente du SESSAD D.O.
- Renseignement du DUA sur Viatrajectoire
- Notification basculée dans l'onglet « Liste d'attente » sur Viatrajectoire.
- *Poursuite de la procédure d'admission*

Si **refus** du jeune et de ses représentants légaux :

- Courrier à la MDPH informant du refus.
- Archivage de la notification sur Viatrajectoire.
- *Arrêt de la procédure d'admission*

Attente

Représentants légaux - Chef de service - Secrétaire

Maintien du contact & prise d'information

- Contact annuel avec les représentants légaux pour informer de l'avancée du jeune sur la liste d'attente.
- Les représentants légaux informent le service de toutes modifications concernant le parcours du jeune.
- Les représentants légaux font parvenir les Gevasco, en lien avec l'enseignant référent MDPH.
- Participation au ESS.

5.2 Admission

ADMISSION	<u>Rendez-vous d'admission</u> <i>Jeune et représentants légaux – Chef de service - Éducateur référent - Secrétaire</i> La notification du jeune est arrivée en haut de la liste d'attente sur Viatrajectoire OU le dossier est déclaré comme prioritaire par la MDPH ET le jeune et ses représentants légaux sont en accord avec l'admission au SESSAD D.O. <u>Deuxième rencontre avec le jeune et ses représentants légaux – Démarches administratives</u> ➤ Présentation du SESSAD D.O. ➤ Remise et explication du livret d'accueil ⁽³⁾, du règlement de fonctionnement ⁽⁴⁾, de la chartre des droits et liberté ⁽⁵⁾, du formulaire de plaintes & réclamations ⁽⁶⁾. Mise à disposition du Projet d'Établissement. ➤ Présentation de l'instance de participation ⁽⁷⁾. ➤ Présentation de la personne qualifiée (médiateur) : missions et coordonnées. ➤ Signature du Document Individuel de Prise en Charge ⁽⁸⁾. ➤ Présentation des prochaines étapes de la procédure d'admission : construction du PP d'Accueil ⁽⁹⁾ sur AIRMES. ➤ Notification basculée dans l'onglet « usager entré » sur Viatrajectoire. ➤ Création du profil du jeune sur AIRMES & constitution du dossier.
-----------	---

5.3 Accueil (6 mois maximum)

ACCUEIL (maximum 6 mois)	<u>Mise en place de l'accompagnement</u> <i>Jeune et représentants légaux – Éducateur référent - Partenaires</i> <u>Suivi éducatif et coordination du parcours</u> ➤ Planification et mise en route du suivi éducatif. ➤ Prise de contact avec l'Enseignant référent MDPH. ➤ Prise de contact avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire. ➤ Prise de contact avec les partenaires sociaux & médico-sociaux & sanitaire. ➤ Planification du rendez-vous d'accueil clinique & du rendez-vous d'accueil médical.
	<u>Rendez-vous d'accueil clinique</u> <i>Jeune et représentants légaux – Éducateur et psychologue référent</i> <u>Rencontre avec le psychologue référent de la situation</u> ➤ Rencontre entre le jeune et le psychologue. ➤ Rencontre entre les représentants légaux, l'éducateur et le psychologue référent : élaboration de l'anamnèse & recueil des différents bilans déjà réalisés. ➤ Mise à jour du dossier AIRMES.
	<u>Rendez-vous d'accueil médical</u> <i>Jeune et représentants légaux – Médecin de la Fondation - Secrétaire</i> <u>Rencontre avec le Médecin de la Fondation de l'Isle</u> ➤ Rencontre entre le jeune et ses représentants légaux avec le Médecin : recueil des éléments médicaux, point sur les vaccinations & les traitements en cours. ➤ Présentation du DMP (Dossier Médical Partagé) ➤ Courrier d'information envoyé au Médecin traitant si accord du représentant légal. ➤ Mise à jour du dossier AIRMES.
	<u>Période d'observation</u> <i>Jeune et représentants légaux – Équipe pluridisciplinaire - Partenaires</i> <u>Évaluation des besoins</u> ➤ Observations cliniques, réalisation de tests/bilans.

5.4 Accompagnement

ACCOMPAGNEMENT

Élaboration du PP d'Accompagnement

Jeune et représentants légaux - Équipe pluridisciplinaire - Partenaires

Sur AIRMES, renouvellement du PPA chaque année (cf. procédure PPA PROCSESSADPA2).

Construction de l'accompagnement personnalisé

- Définition des objectifs opérationnels, des moyens et des modalités de l'accompagnement

Déroulement de l'accompagnement

Jeune et représentants légaux - Équipe pluridisciplinaire - Partenaires

Suivi de l'accompagnement réalisé sur AIRMES (transmissions & Compte rendu).

Accompagnement éducatif individuel

- Systématique
- Objectifs, moyens et modalités définis dans le PPA.
- Rencontre avec les représentants légaux 1x/mois.

Accompagnement thérapeutique individuel

- A la demande ou proposé au regard des besoins.
- Objectifs, moyens et modalités définis dans le PPA.

Accompagnement thérapeutique extérieur individuel

(Psychologue, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, etc.)

- A la demande ou proposé au regard des besoins.
- Mise en place de convention de partenariat.

Accompagnement collectif

Au regard des attentes et besoins :

- Le jeune peut participer à des ateliers collectifs
- Le jeune peut participer à des sorties à la journée
- Le jeune peut participer à des séjours (nuitée, camp).

Demande de renouvellement CDAPH

Jeune et représentants légaux – Chef de service - Éducateur référent – Secrétaire

Une notification d'orientation CDAPH a une durée de validité. Au regard des attentes et besoins, il peut être demandé une demande de renouvellement d'orientation alors que l'accompagnement est en cours.

Demande de poursuite d'accompagnement SESSAD D.O.

- A M-10 avant l'échéance de la notification, échange avec le jeune et les représentants légaux pour leur proposer le renouvellement.

Si accord du jeune et de ses représentants légaux :

- Renseignement du CERFA n°15692*01 « Demande à la MDPH » ⁽¹⁰⁾ par les représentants légaux (signature des deux parents).
- Edition du dernier PPA par le SESSAD.
- Envoi du dossier complet (Cerfa + dernier PPA) par le SESSAD à la MDPH après validation du chef de service.

Traitement de la demande par la MDPH et CDAPH :

- Si accord du renouvellement par la CDAPH : édition d'une notification de renouvellement d'orientation envoyée aux représentants légaux et mis à disposition du SESSAD sur Viatrajectoire
 - *Poursuite de l'étape « Accompagnement »*
- Si refus du renouvellement par la CDAPH : fin de l'accompagnement à la date de fin de validité de la notification initiale.
 - *Étapes « Sortie »*

Si refus du jeune et de ses représentants légaux :

- Arrêt du suivi à la date de fin de validité de la notification.
 - *Étape « Sortie »*

5.5 Sortie

SORTIE	<u>Préparation à la fin d'accompagnement</u> <i>Jeune et représentants légaux - Équipe pluridisciplinaire - Partenaires</i> Anticipation de l'arrêt de l'accompagnement pour éviter les ruptures de parcours. <u>Construction du parcours « après SESSAD »</u> ➤ Inscription de la démarche dans le dernier PPA. ➤ Mise en lien avec les partenaires adaptés à la situation : travail de relai. ➤ Auprès du jeune et de son représentant légal information sur le Service de suite ⁽¹¹⁾.
	<u>Fin de l'accompagnement</u> <i>Chef de service – Éducateur et psychologue référent - Secrétaire</i> <u>Arrêt de l'accompagnement</u> ➤ Rédaction d'un bilan de situation. ➤ Envoi du bilan au représentant légal et à la MDPH. ➤ L'arrêt est notifié sur Viatrajectoire, notification basculée dans « usager sorti ». ➤ Mise en place du service de suite durant 3 ans.

6 Documents liés à la procédure du parcours d'accompagnement

- 1- Plaquette de présentation du SESSAD
- 2- Formulaire du Recueil des attentes FORMSESSADPA3
- 3- Livret d'accueil du SESSAD
- 4- Règlement de fonctionnement du SESSAD
- 5- Charte des droits et des libertés de la personne accompagnée
- 6- Formulaire des plaintes et réclamations FORMDITEPQGR1
- 7- Présentation de l'instance de participation
- 8- Formulaire DIPIC FORMSESSADPA1
- 9- PP d'Accueil
- 10- Cerfa de renouvellement d'orientation n°15692*01 « Demande à la MDPH »
- 11- Présentation du Service de suite

FONDATION DE L'ISLE	Identification : PROCSESSADPA2
Procédure Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) SESSAD Dordogne Ouest	<i>Date de création : 11/12/2025</i> <i>N° de version : V.01</i> <i>Durée de validité : 2 ans</i> <i>Mise à jour le :</i>

1 Evolution du document

Version	Date de création	Observations
V.1	11/12/2025	

Prochaine révision prévue le : 12/12/2027

2 Responsabilités

REDACTION	RELECTURE	VALIDATION
Le Teno Leslie Cheffe de service du SESSAD	Garry Kilien Responsable Qualité et Gestion des Risques	Barthelome David Directeur d'établissement du DITEP SESSAD
Signature 	Signature 	Signature 

3 Diffusion

Pour application	Pour information
SESSAD	SESSAD

4 Références et RBPP

- RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé, 2008
- RBPP Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale, 2008
- RBPP L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 2015
- RBPP Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou service de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles, 2015

FONDATION DE L'ISLE	Identification : PROCSESSADPA2
Procédure Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) SESSAD Dordogne Ouest	<u>Date de création : 11/12/2025</u> <u>N° de version : V.01</u> <u>Durée de validité : 2 ans</u> <u>Mise à jour le :</u>

1 Evolution du document

Version	Date de création	Observations
V.1	11/12/2025	

Prochaine révision prévue le : 12/12/2027

2 Responsabilités

REDACTION	RELECTURE	VALIDATION
Le Teno Leslie Cheffe de service du SESSAD	Garry Kilien Responsable Qualité et Gestion des Risques	Barthelome David Directeur d'établissement du DITEP SESSAD
Signature	Signature	Signature

3 Diffusion

Pour application	Pour information
SESSAD	SESSAD

4 Références et RBPP

- RBPP Les attentes de la personne et le projet personnalisé, 2008
- RBPP Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale, 2008
- RBPP L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), 2015
- RBPP Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou service de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du Code de l'action sociale et des familles, 2015

5 Détail de la procédure

5.1 Lors de l'admission

Rendez-vous d'admission

Jeune et représentants légaux – Chef de service - Éducateur référent

Deuxième rencontre avec le jeune et ses représentants légaux – Démarches administratives

- Explication du parcours d'accompagnement via la présentation du livret d'accueil.
- Définition du « **projet personnalisé d'accompagnement** » et présentation des étapes d'élaboration.
- Définition des termes **attentes** et **besoins**.

5.2 Lors de la phase d'accueil

Mise en place de l'accompagnement

Jeune et représentants légaux - Éducateur référent - Partenaires

Suivi éducatif et coordination du parcours

- Planification et mise en route du suivi éducatif.
- Observations cliniques. Passation de la grille VINELAND **AVEC** le jeune et les représentants légaux = **évaluation des besoins**.
- **Recueil des attentes** via le formulaire mis à disposition sur AIRMES¹ avec le jeune et les représentants légaux.
- Prise de contact avec les partenaires inscrits sur le DIPIC.

Rendez-vous d'accueil clinique

Jeune et représentants légaux – Éducateur et psychologue référent

Rencontre avec le psychologue référent de la situation

- Rencontre entre les représentants légaux, l'éducateur et le psychologue référent : élaboration de l'**anamnèse** & recueil des différents bilans déjà réalisés.
- Observation clinique. En fonction de la situation passation de bilan standardisé = **évaluation des besoins**.

Rendez-vous d'accueil médical

Jeune et représentants légaux – Médecin de la Fondation – Education référent

Rencontre avec le Médecin de la Fondation de l'Isle

- Rencontre entre le jeune et ses représentants légaux et le Médecin.
- Recueil des éléments médicaux existants = **évaluation des besoins**.

¹ Annexe n°1

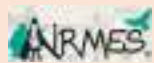
Élaboration du PPA n°1

Jeune et représentants légaux - Équipe pluridisciplinaire - Partenaires

Les PPA sont construits sur AIRMES.

1. Ouverture du PPA sur AIRMES

A J-30 de la réunion clinique PPA (cf programmation PPA), l'Éducateur Référent ouvre le PPA sur AIRMES et le nomme **PPA SESSAD D.O. DATE** (exemple : réunion clinique PPA le 15/12/2025 alors le PPA se nomme PPA SESSAD D.O. 15/12/2025).



Sur bandeau du haut clic Dossier usager – clic sur l'utilisateur – sur colonne de gauche clic Projet – clic Créer un nouveau projet.

2. Présynthèse

Entre J-30 et J-7 de la réunion clinique les professionnels ayant des observations sur la situation du jeune rédigent leur présynthèse sur AIRMES.

L'Éducateur référent prend contact avec les partenaires, en leur demandant un compte rendu de leur accompagnement avec le jeune et retranscrit leur retour dans la présynthèse.



Dans le dossier du jeune clic Projet – clic sur Projet en cours de rédaction – sur colonne de gauche clic sur Mes présynthèses.

3. Synthèse

Entre J-7 et J-J l'Éducateur référent charge les présynthèses et crée la synthèse générale. Il renseigne également les **attentes** du jeune et de ses représentants légaux et inscrit les résultats de la **VINELAND**.

Il prépare avec le psychologue référent la présentation orale pour la réunion clinique PPA : anamnèse, support « chemin de vie », génogramme, etc.



Sur le projet du jeune clic sur synthèse – sur bandeau bleu en haut clic sur Sur le projet du jeune – sur la colonne de gauche – clic sur Attentes



4. Réunion clinique PPA

Affichage génogramme et chemin de vie. Le Chef de service construit le « Dessin du Bonhomme ».

Éducateur et psychologue référent présente l'anamnèse, les attentes du jeune et de ses représentants légaux ainsi que la synthèse AIRMES.

L'équipe pluridisciplinaire définit les **besoins** à travailler sur ce premier PPA.

5. Rédaction PPA

A la suite de la réunion clinique PPA, le Chef de service, l'Éducateur et le Psychologue référant se réunissent pour écrire le projet. Les objectifs sont écrits en fonction des **attentes** du jeune et de ses représentants légaux et des **besoins** évalués par l'équipe pluridisciplinaire, en respectant les thématiques des PPA du SESSAD D.O.

Il est défini pour chaque objectif une thématique, une prestation, un objectif SMART, des acteurs, des modalités, des moyens et des indicateurs d'évaluation.

6. Validation du PPA

Après la réunion de rédaction, le Chef de service et l'Éducateur référent invitent le jeune et ses représentants légaux à une rencontre sur le SESSAD. Lors de cette rencontre les objectifs du PPA sont lus au jeune et ses représentants légaux. Ces derniers ont le droit de **modifier**, **retirer** ou **ajouter des éléments** (objectifs, moyens, modalités). Chaque élément est expliqué et discuté.

Le PPA est **validé après accord** du jeune et de ses représentants légaux.

L'avenant au DIPC est renseigné et signé. Si des modifications ont été demandées par le jeune et ses représentants légaux alors elles sont précisées dans le paragraphe dédié. Le Chef de service passe le PPA en mode validé sur AIRMES, les professionnels du SESSAD signe de façon électronique, l'avenant papier est signé par le jeune et ses représentants légaux. Une copie papier est donnée aux représentants légaux (Avenant DIPC + PPA AIRMES). L'Avenant au DIPC est scanné et inséré dans la box AIRMES du jeune.

5.4 Mise en œuvre du PPA n°1

Mise en œuvre du PPA n°1

Jeune et représentants légaux – Equipe pluridisciplinaire

Accompagnement personnalisé

Après l'accord du jeune et de ses représentants légaux, l'accompagnement **personnalisé** est mis en place en respectant le PPA validé.

5.5 Suivi du PPA n°1

Suivi du PPA n°1

Jeune et représentants légaux – Equipe pluridisciplinaire - Partenaires

Pour chaque PPA une évaluation de suivi est réalisée entre 4 et 6 mois de mise en œuvre.

Réunion clinique de suivi PPA

A J-15 de la réunion clinique de suivi PPA (*cf programmation PPA*), l'Educateur Référent réalise avec le jeune et ses représentants légaux une **évaluation à mi- projet des objectifs du PPA**.

Entre J-15 et J-J les professionnels désignés comme acteurs dans l'accompagnement du jeune réalisent sur AIRMES une **évaluation écrite sur les objectifs** qui les concernent.

Lors de la réunion clinique de suivi les professionnels acteurs présentent l'avancée de la mise en œuvre du PPA. Au regard de l'avancée, des ajustements d'accompagnement peuvent-être proposés, alors une modification des objectifs peut être soumise au jeune et ses représentants légaux. Un nouvel Avenant au DIPC est signé si les modifications sont validées par le jeune et ses représentants légaux.

5.6 Evaluation du PPA n°1 et Elaboration du PPA n°2

Evaluation du PPA n°1 et Elaboration PPA n°2

Jeune et représentants légaux – Equipe pluridisciplinaire – Partenaires

1. Evaluation PPA n°1

Entre J-30 et J-J de la réunion clinique PPA, les professionnels désignés comme acteurs dans l'accompagnement du jeune réalisent sur AIRMES **l'évaluation finale des objectifs** qui les concernent.

Lors de la réunion clinique les professionnels acteurs présentent l'évaluation de la mise en œuvre du PPA.

2. Ouverture du PPA sur AIRMES

A J-30 de la réunion clinique PPA (*cf programmation PPA*), l'Educateur Référent ouvre le PPA sur AIRMES et le nomme **PPA SESSAD D.O. DATE** (*exemple : réunion clinique PPA le 15/12/2025 alors le PPA se nomme PPA SESSAD D.O. 15/12/2025*).

3. Recueil des attentes & VINELAND

Entre J-30 et J-7 l'Educateur référent rencontre le jeune et ses représentants légaux pour récolter leurs **attentes** pour le deuxième PPA et rempli également **AVEC** eux la grille **VINELAND**.

4. Présynthèse

Entre J-30 et J-7 de la réunion clinique les professionnels ayant des observations sur la situation du jeune rédigent leur présynthèse sur AIRMES.

L'Educateur référent prend contact avec les partenaires, en leur demandant un compte rendu de leur accompagnement avec le jeune et retranscrit leur retour dans la présynthèse.

5. Synthèse

Entre J-7 et J-J l'Educateur référent charge les présynthèses et crée la synthèse générale. Il renseigne également les **attentes** du jeune et de ses représentants légaux et inscrit les résultats de la **VINELAND**.

Il prépare avec le psychologue référent la présentation orale pour la réunion clinique PPA : anamnèse, support « chemin de vie », génogramme, etc.

6. Réunion clinique

Affichage génogramme et chemin de vie. Le Chef de service construit le « Dessin du Bonhomme ».

Les professionnels désignés comme acteurs dans l'accompagnement du jeune présentent **l'évaluation finale des objectifs du PPA n°1** qui les concernent.

Educateur et psychologue référent présente les nouvelles attentes du jeune et de ses représentants légaux ainsi que la synthèse AIRMES.

Au regard de l'évaluation du PPA n°1, des **nouvelles attentes** et des nouveaux éléments de la synthèse, l'équipe pluridisciplinaire redéfinit les **besoins** à travailler sur le PPA n°2.

7. Rédaction PPA

A la suite de la réunion clinique PPA, le Chef de service, l'Educateur et le Psychologue référent se réunissent pour écrire le projet. Les objectifs sont écrits en fonction des **attentes** du jeune et de ses représentants légaux et des **besoins** évalués par l'équipe pluridisciplinaire, en respectant les thématiques des PPA du SESSAD D.O.

Il est défini pour chaque objectif une thématique, une prestation, un objectif SMART, des acteurs, des modalités, des moyens et des indicateurs d'évaluation.

8. Validation du PPA

Après la réunion de rédaction, le Chef de service et l'Educateur référent invitent le jeune et ses représentants légaux à une rencontre sur le SESSAD. Lors de cette rencontre, une évaluation du PPA-1 est faite, et les objectifs du nouveau PPA sont lus au jeune et ses représentants légaux. Ces derniers ont le droit de **modifier**, **retirer** ou **ajouter des éléments** (objectifs, moyens, modalités). Chaque élément est expliqué et discuté.

Le PPA est **validé après accord** du jeune et de ses représentants légaux.

L'avenant au DIPC est renseigné et signé. Si des modifications ont été demandées par le jeune et ses représentants légaux alors elles sont précisées dans le paragraphe dédié. Le Chef de service passe le PPA en mode validé sur AIRMES, les professionnels du SESSAD signe de façon électronique, l'avenant papier est signé par le jeune et ses représentants légaux. Une copie papier est donnée aux représentants légaux (Avenant DIPC + PPA AIRMES). L'Avenant au DIPC est scanné et inséré dans la box AIRMES du jeune.

5.7 Mise en œuvre du PPA n°2

Mise en œuvre du PPA n°2

Jeune et représentants légaux – Equipe pluridisciplinaire

Accompagnement personnalisé

Après l'accord du jeune et de ses représentants légaux, l'accompagnement **personnalisé** est mis en place en respectant le PPA validé.

A partir de cette étape, tous les PPA suivront la même chronologie.

5.8 Précision quant à l'arrêt de l'accompagnement

Elaboration du PPA Final

Jeune et représentants légaux – Equipe pluridisciplinaire - Partenaires

L'arrêt de l'accompagnement est anticipé et discuté avec le jeune et ses représentants légaux 1 an avant la date de fin et officialisé dans le dernier PPA.

1. Réunion clinique

Affichage génogramme et chemin de vie. Le Chef de service construit le « Dessin du Bonhomme ».

Les professionnels désignés comme acteurs dans l'accompagnement du jeune présentent **l'évaluation finale des objectifs du PPA -1** qui les concernent.

Educateur et psychologue référent présente les nouvelles attentes du jeune et de ses représentants légaux ainsi que la synthèse AIRMES.

Au regard de l'évaluation du PPA-1, des **nouvelles attentes** et des nouveaux éléments de la synthèse, l'équipe pluridisciplinaire redéfinit les **besoins** à travailler sur ce nouveau PPA. De plus, il est définit un objectif encadrant l'arrêt de l'accompagnement.

2. Validation du PPA

Après la réunion de rédaction, le Chef de service et l'Educateur référent invitent le jeune et ses représentants légaux à une rencontre sur le SESSAD. Lors de cette rencontre, une évaluation du PPA-1 est faite, et les objectifs du nouveau PPA sont lus au jeune et ses représentants légaux. Ces derniers ont le droit de **modifier, retirer ou ajouter des éléments** (objectifs, moyens, modalités). Chaque élément est expliqué et discuté.

Le PPA est **validé après accord** du jeune et de ses représentants légaux.

L'avenant au DIPC est renseigné et signé. Si des modifications ont été demandées par le jeune et ses représentants légaux alors elles sont précisées dans le paragraphe dédié. Le Chef de service passe le PPA en mode validé sur AIRMES, les professionnels du SESSAD signe de façon électronique, l'avenant papier est signé par le jeune et ses représentants légaux. Une copie papier est donné aux représentants légaux (Avenant DIPC + PPA AIRMES). L'Avenant au DIPC est scanné et inséré dans la box AIRMES du jeune.

6. Annexe

Annexe 1 : FORMSESSADPA3 Formulaire de recueil des attentes du SESSAD

Procédure de recueil et de traitement des plaintes et réclamations

Comment faire une plainte et une réclamation ?

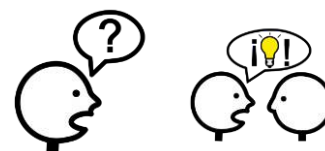
Nous voulons savoir ce que vous pensez pour améliorer nos accompagnements. Si vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez des idées pour améliorer l'accompagnement des enfants et jeunes adultes, nous vous invitons à nous partager vos remarques.

1- Qu'est-ce qu'une plainte et une réclamation ?

Plainte : C'est quand vous êtes mécontent à cause d'un problème particulier que vous avez rencontré, victime d'une infraction à une règle et lois.



Réclamation : C'est une demande pour que nous corrigions une situation ou pour faire mieux, dans l'intention de faire respecter un droit.



2- Comment faire une plainte ou une réclamation ?

Vous pouvez le faire de différentes façons :

- Remplir le formulaire



- En parler à un adulte qui peut aider à l'écrire sur le formulaire.



+



Quand vous faites une plainte ou une réclamation, donnez ces informations :

- Votre nom, prénom, adresse et téléphone
- Décrivez bien le problème, avec les dates et les personnes concernées
- Si vous avez une idée pour améliorer la situation, partagez-la-nous.

Voici comment envoyer votre plainte ou votre réclamation :



Par courrier postal : Vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse suivante :

SESSAD Dordogne Ouest
Place Woodbridge
24400 MUSSIDAN



Par email : Vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :

reclamation.ditepsessad@fondationdelisle.fr



En main propre : vous pouvez remettre en main propre à l'adresse suivante Place Woodbridge 24400 MUSSIDAN

3- Que faisons-nous de vos plaintes ou de vos réclamations :

Nous accusons réception de votre demande dans un délai **de 2 jours ouvrés**.



Nous analyserons votre plainte ou réclamation. Si nous avons besoin de plus d'informations, nous vous contacterons.



Vous recevrez une réponse dans un délai de **30 jours ouvrés**, avec une explication des actions que nous avons prises.



Nous traitons toutes les plaintes et réclamations de manière confidentielle. Vos informations ne seront utilisées que pour traiter votre demande.

4- **Besoin d'aide :**

Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour faire une plainte ou une réclamation, contactez-nous :



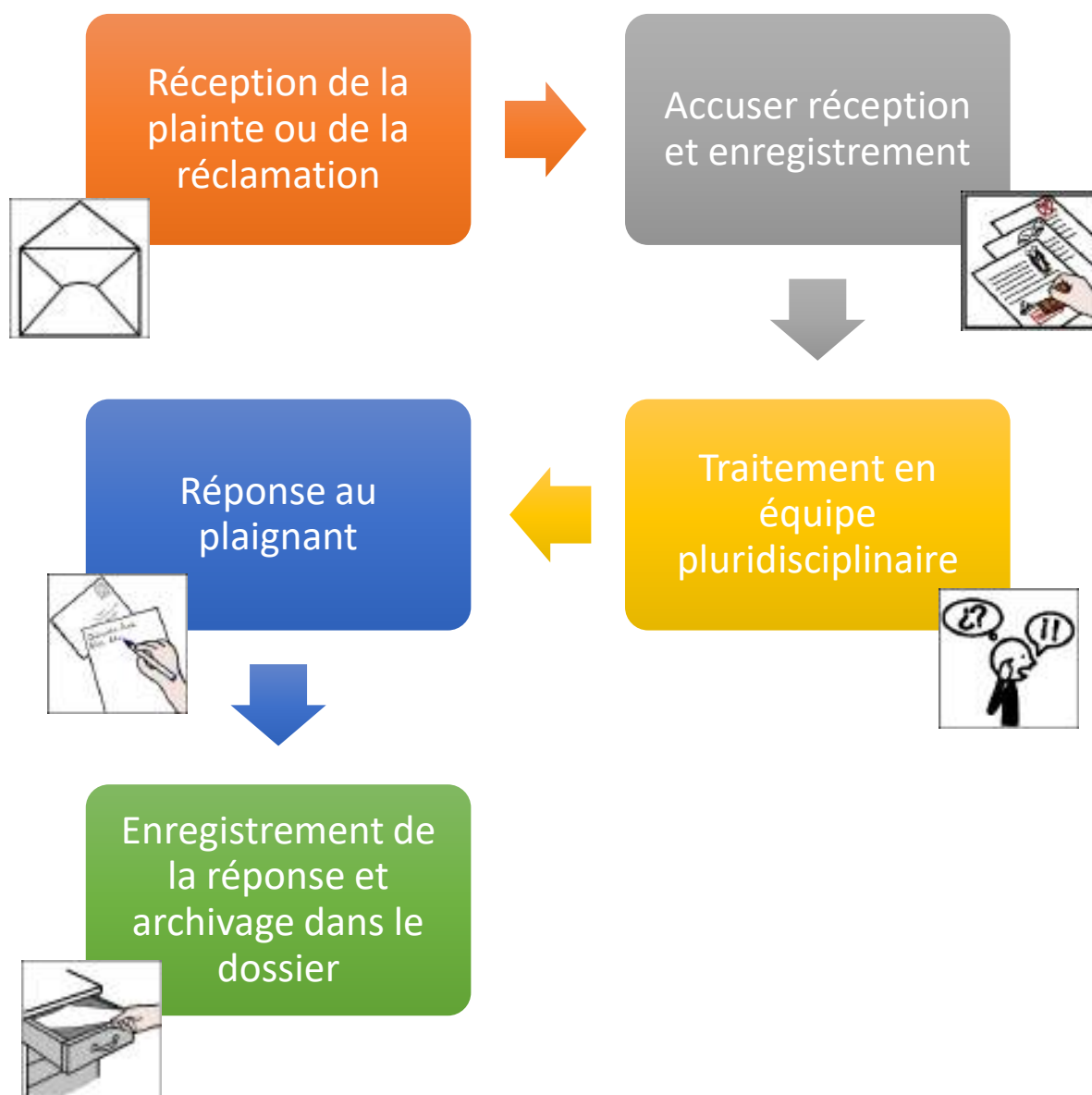
Par téléphone au 05 53 80 09 43



Par email : reclamation.ditepsessad@fondationdelisle.fr



En personne : à l'adresse suivante Place Woodbridge 24400 MUSSIDAN

Parcours des plaintes et des réclamations

Formulaire plainte / réclamation

Date du jour :/...../202...

Nom et prénom du déclarant :



Email :@.....



Numéro de téléphone/...../.....//.....

Je suis :

- ☐ Jeune
- ☐ Famille
- ☐ Entourage
- ☐ Professionnel : Précisez :

Je souhaite aborder avec vous une

- ☐ Plainte (mécontentement)



- ☐ Réclamation (demande de corrections)

**J'écris pour un : (motif)**

- | | |
|---|--|
| ☐ Défaut d'information | ☐ Vol / perte d'objet |
| ☐ Défaut d'accompagnement | ☐ Non-respect du jeune |
| ☐ Mauvais traitement | ☐ Autre : |
| ☐ Non consentement | |
| ☐ Comportement du personnel | |



Mon Message :

Area for writing the message, consisting of multiple horizontal lines.



Signature :

Fiche action n°PE-1 : Formation et outils - Prévention de la maltraitance

Rappel du thème	Formation de l'équipe pluridisciplinaire et formalisation d'outils à la prévention de la maltraitance.
Objectif général	Renforcer la culture commune de prévention de la maltraitance et de promotion de la bientraitance au sein de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD.
Contexte	La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance constituent un enjeu majeur pour les SESSAD, dans un contexte d'accompagnement à domicile, à l'école et dans les lieux de vie de l'enfant et de sa famille. Les situations de vulnérabilité des enfants et adolescents accompagnés, la diversité des interventions et la multiplicité des professionnels impliquent une vigilance partagée et une culture commune. Cette action vise à renforcer les connaissances, les pratiques professionnelles et les réflexes institutionnels en matière de prévention, de repérage et de traitement des situations de maltraitance.
Objectifs opérationnels	✓ Définir les notions de maltraitance, bientraitance et violences institutionnelles ✓ Identifier les facteurs de risque et les signaux d'alerte ✓ Connaître le cadre légal et réglementaire (droits de l'enfant, obligations professionnelles, signalement) ✓ Harmoniser les pratiques professionnelles et les postures relationnelles ✓ Clarifier les procédures internes de repérage, d'alerte et de traitement des situations ✓ Favoriser une dynamique de réflexion éthique et de prévention collective
Modalités d'action	✓ Organisation d'une formation dédiée à la prévention de la maltraitance en e-learning ✓ Temps d'échanges et de réflexion collective ✓ Elaboration et appropriation des procédures internes (charte de bientraitance, signalement, information préoccupante, traçabilité) ✓ Format : formation distancielle (e-learning) ✓ Durée : 3 heures ✓ Période de réalisation : à définir dans le planning annuel ✓ Animateur : CREAI ✓ Supports : Diaporamas, Référentiels HAS, Textes réglementaires.

Public cible	Équipe pluridisciplinaire du SESSAD : ✓ Direction / encadrement ✓ Éducateurs spécialisés ✓ Psychologues ✓ Psychomotriciennes ✓ Personnel administratif
Territoire	✓ Dordogne Ouest
Responsable de l'action	✓ Directeur SESSAD ✓ Cheffe de service ✓ Référent bientraitance / qualité
Partenaires	✓ CREAI
Calendrier prévisionnel	✓ Mars à juin 2026
Budget / Sources de financement potentielles	✓ 0€
Indicateurs de suivi	✓ Indicateurs de réalisation ✓ Taux de participation des professionnels ✓ Indicateurs de résultats ✓ Amélioration des connaissances (questionnaire pré/post formation) ✓ Meilleure identification des situations à risque ✓ Appropriation des procédures internes ✓ Indicateurs d'impact ✓ Diminution des situations à risque non repérées ✓ Amélioration de la cohérence des pratiques professionnelles ✓ Renforcement de la culture de bientraitance
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Procédure faite et connue ✓ Formation e-learning à courts termes ✓ Charte de bientraitance, grille d'analyse des signes de maltraitance en cours ✓ Commission éthique

Fiche action n°PE-2 : Formation Autodétermination	
Rappel du thème	Formation de l'équipe pluridisciplinaire à l'autodétermination des enfants et adolescents accompagnés
Objectif général	Développer et renforcer les pratiques professionnelles favorisant l'autodétermination des enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD.
Contexte	L'autodétermination est un principe fondamental de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, inscrit dans les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS) et dans l'approche inclusive. Au sein d'un SESSAD, l'accompagnement se déroule dans les différents lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, école, loisirs), ce qui nécessite des pratiques favorisant l'expression des choix, la participation et le pouvoir d'agir des jeunes et de leurs familles. Cette action vise à développer une culture commune de l'autodétermination au sein de l'équipe pluridisciplinaire et à soutenir l'évolution des pratiques professionnelles.
Objectifs opérationnels	✓ Définir le concept d'autodétermination et ses enjeux dans le secteur médico-social ✓ Comprendre les liens entre autodétermination, participation, inclusion et droits de l'utilisateur ✓ Identifier les leviers favorisant l'autodétermination dans l'accompagnement quotidien ✓ Adapter les pratiques professionnelles à l'âge, aux capacités et aux besoins des jeunes accompagnés ✓ Favoriser l'expression des choix et la prise de décision du jeune, en lien avec sa famille ✓ Harmoniser les pratiques de l'équipe autour d'une posture commune
Modalités d'action	✓ Organisation d'une formation collective dédiée à l'autodétermination ✓ Apports théoriques (définitions, cadre conceptuel et réglementaire) ✓ Illustration par des situations concrètes issues des pratiques du SESSAD ✓ Études de cas et échanges autour des postures professionnelles ✓ Réflexion sur l'intégration de l'autodétermination dans les projets personnalisés d'accompagnement (PPA) ✓ Format : formation présentielle ✓ Durée : 3 journées ✓ Période de réalisation : septembre 2026

	✓ Animateur : formateur spécialisé en autodétermination / accompagnement inclusif (AIR) ✓ Supports pédagogiques : Référentiels HAS, Supports théoriques, Outils favorisant l'expression des choix (pictogrammes, supports visuels, etc.), Documents institutionnels.
Public cible	✓ Équipe pluridisciplinaire du SESSAD : ✓ Direction / encadrement ✓ Educateurs spécialisés ✓ Psychologues ✓ Psychomotriciennes ✓ Personnel administratif
Territoire	✓ Dordogne Ouest
Responsable de l'action	✓ Directeur/Cheffe de service
Partenaires	✓ Organisme de formation : AIR
Calendrier prévisionnel	✓ Septembre 2026
Budget / Sources de financement potentielles	✓ 3722 euros/Plan de Formation (OPCO)
Indicateurs de suivi	✓ Indicateurs de réalisation ✓ Taux de participation des professionnels ✓ Indicateurs de résultats ✓ Évolution des connaissances et des représentations professionnelles ✓ Capacité des professionnels à identifier des situations favorisant l'autodétermination ✓ Intégration de l'autodétermination dans les projets personnalisés ✓ Indicateurs d'impact ✓ Augmentation de la participation active des jeunes aux décisions les concernant ✓ Amélioration de la cohérence des pratiques professionnelles ✓ Renforcement du pouvoir d'agir des enfants, adolescents et de leurs familles

Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Compétences de conceptualisation de l'équipe pluridisciplinaire ✓ Compétences de mise en œuvre dans l'accompagnement des enfants et adolescents ✓ Thématique figurant dans les objectifs PPA

Fiche action n°PE-3 : Co-construction	
Rappel du thème	Développer le travail de co-construction avec les jeunes et leurs familles au sein du SESSAD
Objectif général	Renforcer la participation active des jeunes et de leurs familles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur accompagnement.
Contexte	✓ Les jeunes accompagnés et leurs familles disposent d'une expertise de leur vécu et de leurs besoins. ✓ Les recommandations de la HAS et les orientations du projet d'établissement encouragent une participation active des usagers. ✓ Les pratiques professionnelles sont parfois encore centrées sur l'expertise institutionnelle, avec une participation variable des jeunes et des familles. ✓ La co-construction favorise l'adhésion au projet personnalisé et renforce l'autodétermination du jeune.
Objectifs opérationnels	✓ Associer systématiquement les jeunes et leurs familles à l'élaboration et à l'actualisation du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA). ✓ Favoriser l'expression des besoins, attentes et priorités du jeune et de sa famille. ✓ Développer une posture professionnelle de partenariat et d'écoute active. ✓ Renforcer l'autodétermination et le pouvoir d'agir des jeunes.
Modalités d'action	✓ Mise en place d'un groupe de travail commun professionnels, jeunes et familles. ✓ Préparation en amont des rencontres (recueil des attentes, supports adaptés). ✓ Formalisation des décisions co-construites dans le dossier de l'utilisateur. ✓ Temps de retour et d'évaluation avec les jeunes et les familles.
Public cible	✓ Jeunes accompagnés par le SESSAD ✓ Familles / représentants légaux ✓ Équipe pluridisciplinaire du SESSAD
Territoire	Dordogne Ouest

Responsable de l'action	Cheffe de service du SESSAD
Partenaires	✓ Établissements scolaires ✓ Services sociaux ✓ Professionnels de santé
Calendrier prévisionnel	✓ Groupe de travail : 2027 ✓ Mise en œuvre : continue tout au long de l'accompagnement ✓ Évaluation : annuelle
Budget / Sources de financement potentielles	0€
Indicateurs de suivi	✓ Taux de participation des jeunes et des familles aux réunions de projet. ✓ Nombre de projets personnalisés co-construits. ✓ Satisfaction des jeunes et des familles (questionnaires, entretiens). ✓ Évolution de l'adhésion au projet d'accompagnement. ✓ Retours qualitatifs de l'équipe.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Formation de l'équipe pluridisciplinaire sur l'autodétermination ✓ Nombreuses rencontres avec les familles (entretiens, visite à domicile...)

Fiche action n° PE-4 : Inclusion	
Rappel du thème	Favoriser l'inclusion scolaire, sociale et citoyenne des enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD.
Objectif général	Permettre à chaque jeune de développer un parcours inclusif adapté à ses besoins et à ses compétences.
Contexte	✓ Besoin de renforcer la participation des jeunes dans leurs différents milieux de vie. ✓ Difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun. ✓ Nécessité de soutenir les partenaires (écoles, centres de loisirs, clubs sportifs, etc.).
Objectifs opérationnels	✓ Soutenir la scolarisation en milieu ordinaire. ✓ Développer l'autonomie et les compétences sociales. ✓ Accompagner les professionnels de droit commun. ✓ Favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et au sport.
Modalités d'action	✓ Groupe de travail commun professionnels, jeunes et familles. ✓ Évaluations des besoins et des freins à l'inclusion. ✓ Interventions dans les lieux de vie de l'enfant. ✓ Sensibilisation des partenaires. ✓ Mise en place d'outils de compensation. ✓ Coordination avec la famille et les acteurs du territoire.
Public cible	Enfants et adolescents accompagnés par le SESSAD, leurs familles et les partenaires de l'environnement.
Territoire	Dordogne Ouest
Responsable de l'action	Cheffe de service et référents éducatifs.
Partenaires	Partenaires du territoire (Education Nationale, centres de loisirs, clubs sportifs, etc)
Calendrier prévisionnel	Action déployée tout au long de la durée de validité du projet d'établissement.
Budget / Sources de financement potentielles	0€

Indicateurs de suivi	✓ Taux de scolarisation en milieu ordinaire. ✓ Participation aux activités de droit commun. ✓ Satisfaction des familles et des partenaires.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	Reconnaissance du SESSAD sur le territoire

Fiche action n°PE-5 : Vie Intime Affective et Sexuelle (VIAS)	
Rappel du thème	Accompagner le développement d'une vie intime, affective et sexuelle respectueuse de soi et des autres chez les jeunes accompagnés par le SESSAD
Objectif général	Permettre aux jeunes de construire des repères favorisant une vie affective et sexuelle épanouie, sécurisée et respectueuse.
Contexte	✓ Les jeunes en situation de handicap ont les mêmes besoins que tout adolescent mais disposent souvent de moins d'espaces d'information et d'expression. ✓ Risques accrus de vulnérabilité, d'incompréhensions des codes sociaux et de situations de mise en danger.
Objectifs opérationnels	✓ Développer la connaissance du corps, des émotions et du consentement. ✓ Favoriser l'estime de soi et le respect de l'intimité. ✓ Prévenir les situations à risque et les violences. ✓ Soutenir les familles dans le dialogue avec leur enfant.
Modalités d'action	✓ Groupe de travail commun professionnels, jeunes et familles. ✓ Séances éducatives adaptées à l'âge et aux capacités. ✓ Entretiens individuels à la demande du jeune. ✓ Groupes de parole et ateliers thématiques. ✓ Élaboration d'outils visuels et faciles à comprendre. ✓ Sensibilisation des parents et partenaires. ✓ Travail en réseau avec les acteurs de santé.
Public cible	Enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par le SESSAD et leurs familles
Territoire	Dordogne Ouest
Responsable de l'action	Psychologue ou éducateur référent, sous la responsabilité de la cheffe de service.
Partenaires	✓ Planning Familial ✓ Professionnels de santé (infirmières...) ✓ Associations spécialisées
Calendrier prévisionnel	Tout au long de la durée de validité du projet d'établissement.

Budget / Sources de financement potentielles	o€
Indicateurs de suivi	✓ Participation des jeunes aux actions. ✓ Évolution des connaissances et attitudes. ✓ Diminution des situations à risque. ✓ Satisfaction des familles et partenaires.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Equipe pluridisciplinaire ayant participé à des formations sur la thématique (CACIS) ✓ Inscription de la thématique dans les PPA

Fiche action n°PE-6 : Formation au profil sensoriel	
Rappel du thème	Formation de l'équipe pluridisciplinaire à la passation du profil sensoriel de DUNN
Objectif général	Former et sensibiliser l'équipe pluridisciplinaire à l'approche sensorielle, notamment à la passation et à l'interprétation du profil sensoriel de Dunn, afin d'adapter plus finement l'accompagnement aux besoins spécifiques des personnes accueillies, en réponse à l'évolution et à la diversification des profils accompagnés.
Contexte	✓ Evolution et complexification des profils accompagnés. ✓ Besoins des jeunes plus spécifiques. ✓ Nécessité de faire évoluer et d'adapter l'environnement.
Objectifs opérationnels	✓ L'équipe est formée au profil sensoriel de DUNN. ✓ L'équipe définit un profil sensoriel. ✓ L'équipe adapte sa pratique aux besoins sensoriels des jeunes.
Modalités d'action	✓ Formation PEARSON, distanciel, 6h. ✓ Achat du profil sensoriel de DUNN 2 ✓ Analyse de la pratique autour de l'approche sensorielle.
Public cible	Equipe pluridisciplinaire SESSAD.
Territoire	Dordogne Ouest
Responsable de l'action	Directeur et Cheffe de service.
Partenaires	Dans la mise en place de la passation : Famille et établissement scolaire.
Calendrier prévisionnel	1 ^{er} trimestre 2026.
Budget / Sources de financement potentielles	229€
Indicateurs de suivi	✓ Taux de participation des professionnels. ✓ Evolution des connaissances et des pratiques. ✓ Intégration dans les projets d'accompagnements.

	✓ Adaptation des outils et de l'environnement.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Professionnels déjà formés au sein de l'équipe : facilitateurs. ✓ Appétence de l'équipe pour l'approche sensoriel. ✓ Thématique figurant dans les PPA.

Fiche action n°PE-7 : Formalisation du service de suite.	
Rappel du thème	La mise en place d'un service de suite au sein du SESSAD vise à assurer la continuité des accompagnements après la fin de prise en charge. Ce dispositif modulable permet de maintenir un lien avec les jeunes, leurs familles et les partenaires, en s'adaptant à l'évolution de leurs besoins.
Objectif général	Définir et formaliser la mise en œuvre du service de suite sur le SESSAD Dordogne Ouest.
Contexte	✓ Obligation réglementaire. ✓ Parcours diversifiés. ✓ Transitions souvent complexes entre les dispositifs médico-sociaux, sociaux, scolaires et professionnels.
Objectifs opérationnels	✓ Prévenir les ruptures de parcours. ✓ Faciliter les transitions entre dispositifs. ✓ Soutenir l'inclusion. ✓ Favoriser l'autodétermination et l'autonomie.
Modalités d'action	✓ Mise en place de groupe de travail commun entre professionnels, jeunes et familles. ✓ Redéfinir le cadre légal. ✓ Définir les modalités d'interventions.
Public cible	Enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par le SESSAD et leurs familles
Territoire	Dordogne Ouest
Responsable de l'action	Directeur et chef de service.
Partenaires	✓ Familles ✓ Dispositifs publics.
Calendrier prévisionnel	2026
Budget / Sources de financement potentielles	0€

Indicateurs de suivi	✓ Nombre de séance de groupe de travail. ✓ Taux de participation des professionnels, jeunes et famille. ✓ Construction d'outils de communication. ✓ Formalisation de lien partenarial.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Connaissance du territoire et des ressources. ✓ Questionnement actuel de l'équipe à ce sujet.

Fiche action n°PE-8 : Guidance parentale	
Rappel du thème	La guidance parentale en SESSAD vise à soutenir les parents dans la compréhension des besoins spécifiques de leur enfant et à renforcer leurs compétences éducatives au quotidien. Elle favorise une collaboration étroite entre les familles et les professionnels afin d'assurer une cohérence des accompagnements et de promouvoir le développement et l'autonomie de l'enfant
Objectif général	Mettre en œuvre les outils de guidance parentale.
Contexte	✓ Evolution des profils des jeunes accompagnés, présentant des besoins complexes. ✓ Parents souvent démunis face aux besoins spécifiques. ✓ Parents en perte de confiance de leurs compétences parentales.
Objectifs opérationnels	✓ Renforcer les compétences parentales et restaurer la confiance des familles dans leur capacité à accompagner leur enfant au quotidien. ✓ Soutenir la compréhension par les parents des besoins spécifiques de leur enfant et des stratégies d'accompagnement adaptées. ✓ Prévenir les situations d'épuisement parental et réduire les risques de rupture de parcours.
Modalités d'action	✓ Structurer et harmoniser l'utilisation des outils de guidance parentale déjà disponibles au sein du service. ✓ Former et mobiliser les professionnels à l'usage de ces outils dans les accompagnements.
Public cible	Equipe pluridisciplinaire du SESSAD Dordogne Ouest
Territoire	Dordogne Ouest
Responsable de l'action	Direction et Chef de service
Partenaires	✓ Planning Familial ✓ PMI

Calendrier prévisionnel	2027
Budget / Sources de financement potentielles	0€
Indicateurs de suivi	✓ Réflexion en équipe lors de réunion d'équipe. ✓ Utilisation des outils lors des rencontres avec les parents. ✓ L'utilisation des outils est inscrite dans les PPA.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Equipe pluridisciplinaire formée à la guidance parentale ainsi qu'aux compétences parentales. ✓ Collaboration étroite avec les familles. ✓ Outils déjà présents sur le service. ✓ Demande de l'équipe.

Fiche action n°PE-9 : Promotion de la santé

Rappel du thème	La prise en compte de la santé au sein du SESSAD constitue un levier essentiel pour soutenir le développement global de l'enfant et favoriser sa participation dans les différents lieux de vie. La proposition d'actions de prévention, de repérage et d'accompagnement en matière de santé contribue ainsi à sécuriser les parcours et à améliorer la qualité de vie des enfants et de leurs familles.
Objectif général	Développer les actions de promotion de la santé dans le cadre des accompagnements proposés par le SESSAD Dordogne Ouest.
Contexte	✓ Les recommandations de santé publique soulignent l'importance de l'éducation à la santé dès le plus jeune âge, notamment pour prévenir les risques liés à l'alimentation, au sommeil, à l'hygiène et à l'activité physique. ✓ Les enfants accompagnés présentent souvent des besoins spécifiques en matière de santé physique et mentale (troubles alimentaires, sommeil, activité physique limitée, gestion du stress ou des émotions). ✓ Le SESSAD dispose déjà d'ateliers tournés autour de la santé.
Objectifs opérationnels	✓ Informer les jeunes et leurs familles sur les risques et comportements à adopter pour rester en bonne santé ✓ Sensibiliser les jeunes à l'importance des gestes d'hygiène pour leur santé. ✓ Encourager la pratique régulière d'activités physiques adaptées pour le bien-être et le développement moteur. ✓ Informer et sensibiliser les jeunes et les familles sur l'importance d'un sommeil suffisant et régulier. ✓ Sensibiliser les jeunes à l'importance d'une alimentation saine et variée.
Modalités d'action	✓ Remettre en place et développer l'atelier Mouv' Your Body ✓ Développer l'atelier Prendre soin ✓ Pérenniser le travail en collaboration avec le médecin de la Fondation. ✓ Veiller à ce que les repas et collations proposés aux jeunes soient équilibrés et adaptés à leurs besoins. ✓ Elargir le réseau et créer de nouveaux partenaires. Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des jeunes et des familles. ✓ Favoriser la continuité des actions santé à domicile et à l'école en impliquant les familles.

Public cible	Enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par le SESSAD et leurs familles
Territoire	Dordogne Ouest
Responsable de l'action	Directeur, Chef de service, Médecin, Référent APS
Partenaires	✓ Association sportive du territoire ✓ PMI ✓ Familles
Calendrier prévisionnel	Actions menées tout au long de la période de validité du projet d'établissement.
Budget / Sources de financement potentielles	A évaluer, en fonction des actions menées.
Indicateurs de suivi	✓ Poursuite et développement des ateliers. ✓ Développement des partenaires. ✓ Inscription des actions dans les PPA.
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expériences	✓ Présence d'un référent APS. ✓ Ateliers déjà en cours. ✓ Professionnels sensibles au parcours somatique. ✓ Commission institutionnelle. ✓ Présence d'un médecin.

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'INCLUSION

Fiche-Action N° 1 Inclusion scolaire	
Référent : Direction des établissements, chefs de service et référents éducatifs – IME – DITEP – SESSAD – APEA	
Constat du diagnostic	Transition difficile pour entrer dans les établissements scolaires, d'apprentissage, de formation
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<u>Objectif relatif à l'inclusion scolaire :</u> Structurer un cadre d'intervention défini, en mobilisant les ressources adaptées pour atteindre une inclusion scolaire optimale de nos élèves
Description de l'action	Cette action vise à structurer et renforcer les liens entre nos établissements et les écoles ordinaires pour promouvoir l'intégration des jeunes en situation de handicap. Il s'agira notamment de mettre en place des temps de scolarisation partagés, des formations pour les enseignants, et des dispositifs spécifiques pour faciliter l'inclusion (accompagnants, adaptations pédagogiques, etc.).
Identification des acteurs à mobiliser	- Equipe pluridisciplinaire - Enseignants et direction des établissements scolaires partenaires - Lycées professionnels, CFA, MFR, ... - Services départementaux de l'Éducation Nationale (notamment les équipes mobiles d'appui médico-social) - Intervenants spécialisés (ergothérapeutes, psychomotriciens, etc.) - Les MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées)
Moyens nécessaires	- Ressources humaines : renforcement des équipes de suivi et d'accompagnement - Temps de concertation et de coordination entre les équipes de l'IME et les écoles - Formations continues pour le personnel éducatif et médico-social - Matériel pédagogique adapté (supports visuels, logiciels éducatifs spécifiques, etc.) - Moyens financiers pour les frais de déplacement et de formation - Espaces dédiés dans les établissements scolaires pour les activités spécifiques - convention avec l'Equipe Mobile d'Appui (une convention par Ets)
Calendrier prévisionnel	Phase de Diagnostic - Évaluation des besoins - Identification des établissements partenaires Phase de Planification - Élaboration des conventions de partenariat - Planification des formations pour les enseignants Phase de Mise en Œuvre - Déploiement des temps de scolarisation partagés - Mise en place des dispositifs d'accompagnement Phase de Suivi et Évaluation - Suivi des élèves inclus - Évaluation des dispositifs et ajustements nécessaires
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre d'UE externalisé - Nombre d'élèves de nos établissements scolarisés à temps partagé dans des établissements ordinaires - retour d'expérience des enseignants
Point de vigilance	- Respect des besoins individuels de chaque élève - Cohérence et continuité des interventions entre les différents acteurs - Gestion des éventuels rejets ou difficultés d'intégration - Maintien d'une communication fluide entre les différentes parties prenantes - Prévention de l'épuisement des équipes éducatives et médico-sociales
Bonnes pratiques à promouvoir	- Assurer l'individualisation des parcours selon les besoins spécifiques des élèves. - Mettre en place des évaluations régulières pour ajuster les interventions. - Favoriser une coopération interdisciplinaire pour une prise en charge globale. - Promouvoir la sensibilisation et la formation continue de tous les acteurs impliqués. - Encourager l'autonomie et la participation active des élèves dans leur parcours éducatif.

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'INCLUSION

Fiche Action n° 2	
Parcours de formation pour les familles d'enfants avec TSA/ TND / Parentalité	
Référent (personne ou institution) : Directions des établissements APEA / IME / SESSAD	
Constat du diagnostic	Les pratiques parentales utilisées avec un enfant au développement typique ne sont pas toujours adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant avec TND. Les parents sont les 1ers éducateurs de leur enfant, ce sont eux qui l'accompagnent tout au long de sa vie, et la compétence parentale est l'un des éléments principaux pour améliorer la qualité de vie des parents d'enfants avec TND.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<u>Objectif relatif à l'expertise d'usage et l'aide aux aidants :</u> Accompagner les parents vers une meilleure connaissance des particularités de leur enfant. Permettre aux familles de mieux s'impliquer et de soutenir efficacement le développement de leurs enfants. Permettre aux parents d'acquérir et / ou actualiser les connaissances et les compétences qui leur permettent de s'ajuster au mieux aux caractéristiques de leur enfant ayant un TND. Disposer d'un espace de parole et de partage d'expériences pour asseoir ses compétences parentales, aborder, comprendre, traiter les problèmes du quotidien.
Description de l'action	Améliorer la place de la famille : appui et guidance pour une participation active de la famille à l'accompagnement du jeune. Soutenir les parents en leur proposant des outils et des ressources favorisant leur implication dans l'accompagnement de leur enfant. - Formation aux parents, présentant différents thèmes : - o Caractéristiques et manifestation des TND ; - o Outils de communication ; - o Troubles sensoriels ; - o Troubles du comportement ; - o Stratégie de structuration de l'environnement et des activités. - Ateliers parents-enfant et fratries, - Développer les partenariats avec les services d'aide à la parentalité du territoire.
Identification des acteurs à mobiliser	- CAF / ARS : financement des formations. - Équipe pluridisciplinaire de la Fondation. - Intervenants extérieurs spécialisés TND / parentalité. - CVS de l'établissement : contribuer à élaborer le programme de formation et la mise en place des différents ateliers.
Moyens nécessaires	- Salles et équipements pour les ateliers et les rencontres. - Matériel pédagogique et éducatif (brochures, supports visuels, multimédia). - Moyens financiers pour formations et déplacements. - Identifier une équipe ressources au sein de la fondation (demandant des moyens humains supplémentaires)

Calendrier prévisionnel	- Phase de Diagnostic, en cours : Enquête auprès des familles pour recueillir leurs besoins et attentes ... - Phase de Planification, à partir de janvier 2025 : Élaboration du programme d'accompagnement à la parentalité, planification des ateliers et des événements - Phase de Mise en Œuvre à partir de 2ème semestre 2025 : Organisation des ateliers (groupes de paroles, entretiens individuels avec les parents...) / formation – - Phase de Suivi et Évaluation : Évaluation de la satisfaction des familles et de l'impact des actions, Ajustements et améliorations du programme
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre d'inscrits aux formations, - Nombre d'événements organisés - Nombre de familles contactées
Points de vigilance	- Prendre en compte la diversité des situations familiales et des niveaux d'implication - Respecter la confidentialité et la sensibilité des informations partagées - Assurer une communication claire et régulière avec toutes les familles - Laisser le choix aux familles de participer ou pas aux actions proposées sans jugement - Adapter les actions en fonction des retours des familles pour une meilleure efficacité
Bonnes pratiques à promouvoir	- Mettre en place une approche participative et adaptative en sollicitant les avis et suggestions des parents. - Proposer des sessions de formation adaptées aux besoins spécifiques des familles - Favoriser les échanges d'expériences et le soutien mutuel entre les parents - Assurer une continuité dans l'accompagnement pour garantir un soutien stable et fiable - Promouvoir la bienveillance et la compréhension à travers toutes les actions menées - Encourager la pair aideance – empowerment

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'INCLUSION

Fiche Action N°3 Mobilité	
Référent (personne ou institution) : DITEP/SESSAD/IME	
Constat du diagnostic	L'accès à l'emploi, à la citoyenneté, à la culture, au sport adapté est bien souvent freiné par des difficultés de mobilité. Etant situé sur un territoire très vaste, les jeunes accompagnés par nos ESMS sont très souvent dépendants des transports en commun, et parfois de manière non autonome.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	Objectif relatif à la participation sociale et citoyenne ; Accéder aux dispositifs adaptés et/ou de droit commun de manière autonome en matière de participation à la vie citoyenne : • Emploi ; • Démarches administratives ; • Culture ; • Sports ; • Loisirs.
Description de l'action	Mise en place d'un atelier transport : apprentissage des transports en commun. Mise en place d'un atelier code de la route. Achat de vélos, cyclomoteurs, trottinettes électriques, voiture sans permis Aménagement d'un local en atelier « entretien mécanique ». Réparation. Apprentissage et appréhension de l'engin motorisé ou du vélo. Créer des outils de traçabilité. Inscription dans le PPA.
Identification des acteurs à mobiliser	<u>Acteurs externes :</u> • Auto-école ; • Associations de pratique du vélo ; • Bénévoles pour entretien mécanique ; • Mission locale ; • ESMS (Bayot Sarrazi) ; • LAFAC 24 ; • Gendarmerie nationale ; • UDAF (Aides pour la mobilité ; micro-crédit). <u>Acteurs internes :</u> • 1 personne ressources par ESMS (traçabilité, ...) • Equipes éducatives ; • Hommes d'entretien ; • L'équipe pédagogique. • Psychomotricienne.
Moyens nécessaires	Achat vélos, cyclomoteurs, trottinettes électriques, voiturette. Aménagement de l'ancien atelier menuiserie sur le site de l'A Venir à Saint-Astier et de l'atelier du Village. Logiciels code de la route. Remorque et véhicule adapté et permis BE. Protections (vestes, pantalons, gants...). Formation diplômante de moniteur d'auto-école.

Calendrier prévisionnel	- Mise en place d'un atelier transports et d'un atelier code de la route : 1^{er} trimestre 2025. - Mutualisation des moyens avec Bayot Sarrazi. - Achat vélos, cyclomoteurs, trottinettes électriques : 1^{er} semestre 2025. - Création outil de traçabilité : 2^{ème} trimestre 2025 - Aménagement local « entretien mécanique » : 2^{ème} semestre 2025. - Conventions avec auto-école, UDAF, Lafac 24 : septembre à décembre 2025.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre de jeunes participant aux ateliers transports/mécanique/code - Nombre de jeunes utilisant les « véhicules » de manière autonome - Nombre de conventions avec auto-écoles et UDAF
Points de vigilance	Repérer les éventuelles vulnérabilités en matière de mobilité : intolérance aux bruits, à la foule ; troubles psychomoteurs (vertige) ou sensoriels (vision, audition). Prévention des risques routiers. Absence de traçabilité.
Bonnes pratiques à promouvoir	Sensibiliser les jeunes aux risques routiers. Sensibiliser les jeunes aux effets environnementaux de la mobilité. Privilégier les moyens de transports favorisant l'activité physique.

Références webographiques : commentjyvais.fr, à l'initiative des villes de Caen et Rouen

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'INCLUSION

Fiche Action N°4	
Aide à la vie partagée	
Référent (personne ou institution) : DITEP/SESSAD/IMPRO/APEA	
Constat du diagnostic	L'inclusion, la socialisation sont bien souvent freinées par le manque d'habiletés sociales en matière de gestion quotidienne d'un logement. Les jeunes qui sortent d'ESMS restent généralement dans leur environnement familial ou sont hébergés dans des établissements pour adultes (ESAT) où les places sont rares mais ont peu accès au logement autonome. A ce jour, seules les communes de Bergerac et du Buisson de Cadouin ont mis en œuvre ce type de projet sur le territoire de la Dordogne.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<u>Objectif relatif à l'habitat inclusif / avec services :</u> Faire accéder les jeunes majeurs de l'ESMS au logement autonome/habitat inclusif en développant l'intermédiation locative et la mise en place de baux glissants.
Description de l'action	<u>L'existant opérationnel :</u> 1 appartement à Saint-Astier pouvant accueillir 2 majeurs. <u>L'existant non opérationnel :</u> - 1 local attenant à l'internat du DITEP à Neuviac qui peut être aménagé en logement autonome et accueillir un jeune à partir de 17 ans ; - 1 bâtiment de l'IMPRO (L'A Venir) dans lequel plusieurs studios pourraient être aménagés (capacité : x). <u>3 axes d'apprentissage :</u> - Accès et entretien du logement ; - Repas (courses, cuisine, ...) ; - Citoyenneté (démarches administratives, prévention santé, ...). <u>Dernière étape :</u> accès au logement autonome/habitat inclusif après rencontre des acteurs du territoire en lien avec la thématique : bailleurs, CAF, ...
Identification des acteurs à mobiliser	<u>Internes :</u> maîtresses de maison, éducateurs, psychologues, infirmières. <u>Externes :</u> MDPH (Aide à la Vie Partagée), CAF, Périgord Habitat, ADIL, ADIL, CD, UDAF
Moyens nécessaires	- Rénovation/aménagement locaux existants ; - Signature PPA par le jeune majeur ou représentants légaux si mineur ; - Conventions avec acteurs externes (bailleurs, CAF, ...).
Calendrier prévisionnel	- Utilisation de l'appartement éducatif à Saint-Astier déjà opérationnelle avec planning prévisionnel trimestriel d'occupation ; - Rénovation local du But (Neuviac) en 2025 pour une utilisation fin 2025, début 2026 ; - Aménagement des locaux de l'A Venir (Saint-Astier) en 2025 pour une utilisation fin 2025, début 2026 ; - Démarcher les acteurs externes : 2025 ; - Signatures de conventions : 2026.
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre de baux glissants (si agrément) - Nombre de majeurs ayant occupé l'appartement éducatif ; - Nombre de majeurs accédant à un logement autonome/habitat inclusif.
Points de vigilance	- Ne doit pas se résumer à une simple chambre individuelle mais prévoir aussi des espaces de vie partagée ; - Crainte des familles à estomper ; - Idéalisation du jeune de la vie en appartement : le préparer à la vie ordinaire (principe de réalité) ; - Aborder la notion de solitude (« vivre seul n'est pas l'inclusion ») - Préparer un budget mensuel ; - Anticiper une période de droit à l'essai ; - Prendre le temps et s'adapter au rythme du public accompagné ; - Ne pas glisser vers un modèle institutionnel ; - Etudier le lieu d'implantation du futur dispositif : environnement accessible et accueillant.
Bonnes pratiques à promouvoir	- Préserver l'intimité du résident ; - Favoriser le vivre ensemble ; - Être compatible avec le contenu du PPA ; - Créer et animer des activités de convivialité.

Référence bibliographique : Guide pratique de l'habitat inclusif ; janvier 2022 ; Groupement Polycap.

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'INCLUSION

Fiche Action N°5	
Poursuite et pérennisation d'un dispositif d'évaluation en milieu professionnel	
Référent (personne ou institution) : Directeur - Agents : Educateurs, psychologue, psychomotricien(-ne) – IME – DITEP – SESSAD- APEA	
Constat du diagnostic	Le travail est un vecteur important de socialisation. Certains jeunes présentent des capacités d'employabilité en milieu ordinaire. Mais parfois, les effets de leurs troubles sont sources de mauvaises interprétations de la part des employeurs qui les accueillent en stage. Notre expertise médico-sociale peut leur fournir des outils d'adaptation des postes de travail et de modifier leurs représentations sur le handicap.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<u>Objectif relatif à l'emploi accompagné/insertion professionnelle :</u> • Sensibiliser les employeurs aux différents handicaps des jeunes accueillis • Attendu des employeurs : évaluation des capacités des jeunes à acquérir des compétences de base à l'employabilité • Permettre au jeune d'affiner ses choix de formation et d'avoir accès à l'emploi ordinaire • Installer le dispositif dans un espace de temps semestriel (1^{er} module 2 x 2 semaines de stage sur un trimestre renouvelable une fois) • Ouverture aux ESMS partenaires
Description de l'action	• Présentation du jeune avec l'éducateur référent à l'employeur (visite de l'entreprise) • Formalisation des objectifs de stage • Lecture du référentiel d'évaluation de stage • Signature d'une convention de stage quadripartite • Suivi hebdomadaire avec entretien entre le jeune, le maître de stage et l'éducateur référent (document intermédiaire formalisé) • Possibilité d'un temps d'immersion dans l'entreprise de l'éducateur référent ou d'un professionnel de l'équipe thérapeutique • Retour de l'évaluation intermédiaire à la famille en présence du jeune • Fin du 1^{er} module : retour de l'évaluation des compétences de base faite par l'employeur : poursuite du stage sur le 2^e module ou interruption du stage si inadaptation du jeune • Retour de l'évaluation finale aux parents avec le jeune
Identification des acteurs à mobiliser	<u>En interne</u> : éducateurs référents, psychologue, psychomotricien(-ne), éducateurs techniques spécialisés de l'IME <u>En externe</u> : employeurs, Mission Locale, CCI Dordogne (référent handicap), CAP Emploi, Différent et Compétent.
Moyens nécessaires	• Création de grilles d'évaluation avec des items spécifiques à la situation de handicap • Utilisation des ateliers pré-professionnels de l'IME pour évaluation en amont de la mise en stage • A long terme avoir un professionnel à la Fondation en Job coaching
Calendrier prévisionnel	- Contact avec les partenaires externes : fin 2024 - Création de grilles d'évaluation : fin 2024 - Démarrage de cette modalité de mise en stage et d'inscription en formation professionnelle ; début 2025
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre de conventions partenariales signées - Nombre de jeunes ayant effectué un stage avec convention signée

Points de vigilance	• Se conformer au fonctionnement propre à chaque entreprise • Le service accompagnant le jeune doit s'engager à rencontrer l'employeur et le jeune chaque semaine.
Bonnes pratiques à promouvoir	• Travailler en amont le choix du secteur professionnel avec le jeune et ses parents • Bien expliquer la nature du handicap et les capacités cognitives du jeune • Le bilan de ces stages doit rester une expérience positive pour le jeune et permettre éventuellement une réorientation plus adaptée.

FAVORISER UNE APPROCHE POPULATIONNELLE PAR TYPE DE HANDICAP

Fiche Action N°8	
Pérennisation et restructuration de l'offre par redéploiement de 5 places SESSAD en dispositif 0-6 ans	
Référent (personne ou institution) : Pilotes : Directeur/Cheffe de service - Agents : Educateurs spécialisés, psychologue, psychomotricienne	
Objectif relatif à l'adaptation des réponses aux âges charnières : Offrir un accompagnement précoce pour prévenir et/ou éviter l'intensification des troubles	
Constat du diagnostic	Actuellement, notre dispositif expérimental 0-6 ans concerne 3 enfants. Or il rencontre de plus en plus de demandes pour cette classe d'âge : 7 enfants sur notre liste d'attente. En outre, l'accompagnement de cette période à l'aurore de l'enfance fait partie des préoccupations gouvernementales. Lors de cette expérimentation, la co-construction du projet personnalisé avec la famille permet de rendre les parents davantage acteurs en les déculpabilisant. La précocité d'un tel accompagnement permet plus facilement d'interroger, de déconstruire si nécessaire certaines habitudes de vie, réponses éducatives pas toujours adaptées aux troubles de l'enfant, avant qu'elles ne soient trop installées dans le fonctionnement parental. Nos partenaires de la petite enfance (école maternelle, CAMSP...) nous ont bien identifié ainsi que la MDPH. Mais nous devons continuer à communiquer auprès des crèches et de la PCO par exemple. Les enfants ayant bénéficié de ce dispositif ont montré une plus grande disponibilité pour les apprentissages et une adaptation plus aisée au milieu scolaire. Leurs besoins sont mieux exprimés et a fortiori mieux compris par leurs parents.
Implantation du projet	Le long de la Vallée de l'Isle à partir de Saint-Astier et jusqu'à la limite girondine ; secteur du ribéraçais.
Nombre de places à créer	Extension de 5 places pour une file active envisagée de 8
Objectifs spécifiques	• Evaluer les capacités et leviers chez l'enfant • Renforcer et intensifier le parcours somatique de l'enfant • Intensifier les interventions paramédicales • Permettre l'élaboration d'un diagnostic avant l'échéance des 6 ans (engagement n°3 de la Stratégie Nationale 2023-2027 pour les troubles du neuro-développement) • Accompagner les parents à être acteurs dans le parcours de vie global de leur enfant • Permettre aux parents d'identifier les besoins de leur enfant • Eveiller ou renforcer le sentiment de compétence parentale • Accompagner et (in)former l'entourage de l'enfant • Préparer l'orientation post-dispositif des enfants avec la famille et les partenaires, et notamment de l'environnement scolaire en lien avec l'engagement n°4 de la Stratégie Nationale (« Adapter la scolarité de la maternelle à l'enseignement supérieur »)
Objectifs opérationnels	• Intervenir dans l'environnement quotidien de l'enfant c'est-à-dire principalement au sein de sa famille, mais aussi auprès des crèches, écoles, centres de loisirs • Partir des besoins de l'enfant en utilisant : - La grille des besoins ; - Les échelles de comportement adaptatif de Vineland (2^{ème} édition) ; - La stimulation cognitive par le jeu et/ou la remédiation cognitive avec le logiciel Happy Neurone ; - L'utilisation du jeu en tant que médiateur familial ;

	- La grille d'observation des habiletés parentales ; - Le PPA. • Déterminer avec les parents des objectifs à atteindre en les évaluant régulièrement • Rencontrer la famille au domicile au moins une fois par semaine • Instituer des réunions pluridisciplinaires bimensuelles • Prévoir un accompagnement de 3 ans dans le dispositif renouvelable pour 1 ou 2 ans.
Identification des acteurs à mobiliser	<u>En interne</u> : éducateurs spécialisés, psychologue, psychomotricienne, pédiatre <u>En externe</u> : les parents, les partenaires du secteur de la petite enfance (PMI, crèche, CAMSP, CMP, école maternelle...), MDPH, PCO
Moyens nécessaires	Adapter et se procurer les outils d'évaluation relatifs à cette classe d'âge (tests psychométriques, remédiation cognitive...).
Calendrier prévisionnel	• Au fil de l'eau des sorties des enfants du SESSAD « classique »
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Détection/diagnostic d'une pathologie TND ou somatique - Nombre d'enfants inclus dans les différents environnements dans lesquels ils sont amenés à évoluer et à se socialiser (école ; activités de loisirs, culturelles, sportives...)
Points de vigilance	• Ne pas se substituer aux fonctions parentales • Ne pas confondre parentalité et conjugalité • Pouvoir admettre des enfants, qui en raison de leur jeune âge, se trouvent en bas de la liste d'attente
Bonnes pratiques à promouvoir	• Partir des besoins de l'enfant et non des difficultés parentales • Co-construire avec les parents des stratégies psycho-éducatives pour offrir à l'enfant un environnement sécurisant • Liens avec la MDPH, la PCO

CONTRIBUER A LA DEMARCHE – RAPT

Fiche-action N° 10 CONTRIBUER A LA DEMARCHE « REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS »	
Référents: Direction des établissements, chefs de service et référents éducatifs	
Contexte	La convention partenariale départementale du 4 mai 2018 relative à la <i>Réponse Accompagnée Pour Tous</i> , aujourd'hui prolongée par la Communauté 360 fait évoluer l'organisation et la coordination de tous les acteurs impliqués pour co-construire, avec les personnes et/ou leur famille, des solutions d'accompagnement. Depuis son déploiement, les opérateurs médico-sociaux sont engagés et concourent, à chacune de ses étapes à la mise en place de la démarche.
Constat du diagnostic	Co-construire, avec les personnes et/ou leur famille, des solutions d'accompagnement.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	- Contribuer à l'accompagnement des situations complexes et critiques sur le territoire et proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes, notamment dans le cadre du dispositif d'orientation permanent (DOP) - Mettre en place des référents de parcours pour accompagner les jeunes tout au long de la transition. - Favoriser une approche personnalisée en prenant en compte les besoins individuels de chaque jeune. - Établir des protocoles clairs et partagés pour les échanges d'informations entre les secteurs. - Encourager les retours d'expérience et l'évaluation continue des dispositifs de transition. - Promouvoir la collaboration intersectorielle par des formations mixtes et des échanges réguliers.
Description de l'action	- Préparer les Groupes opérationnels de synthèse (GOS) dès convocation par la MDPH¹ : en fonction des situations, mise en lien avec la famille ou un opérateur déjà concerné, prise d'informations préalables, identification des premiers éléments de réponse, concertation avec les équipes de terrain... ; - Participer activement aux GOS lorsqu'un ou plusieurs gestionnaires sont identifiés par la MDPH ; - Participer au suivi et à l'application du Plan d'Accompagnement Global (PAG) qui identifie nominativement les opérateurs assurant la mise en œuvre de la réponse co-construite ; - Participer à toutes les modalités de résolution de situations complexes ou critiques en dehors des PAG/GOS à chaque fois que cela est possible ; - Formuler des propositions d'accompagnement rapides et modulaires (séquentielles, progressives, mixtes...) - Participer à l'accompagnement des situations sans solution sur le territoire ; - S'assurer d'une participation effective de l'utilisateur ou de sa famille tout au long du processus.
Identification des acteurs à mobiliser	- Organismes gestionnaires - MDPH - Autorités de tarification
Calendrier	Sur la durée du CPOM
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre de situations du DOP accompagnées par l'ESMS (seul ou en partenariat avec d'autres ESMS) - Taux de réponses positives pour la prise en charge de situations complexes suite à une sollicitation de la MDPH
Bonnes pratiques à promouvoir	Mobilisation rapide et réactivité des organismes gestionnaires Souplesse des réponses Échanges concertés et réguliers avec la MDPH

¹ Echanges d'informations encadrés par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et renforcés par le consentement recueilli par la MDPH de la personne ou de son représentant légal.

CONTRIBUER A LA DEMARCHE – RAPT

Fiche-action N°12 CONTRIBUER A LA DEMARCHE « REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS »	
Référent: Direction des établissements, chefs de service et référents Via Trajectoire	
Constat du diagnostic	Les problématiques récurrentes d'admission repositionnent le système de régulation des admissions porté par la MDPH et les autorités de tarification ³ . Celui-ci doit favoriser la concertation avec les organismes gestionnaires. Le groupe de travail mené en 2018 avec tous les gestionnaires d'ESMS a élaboré un dossier unique de demande d'admission qui n'est pas utilisé uniformément.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	Garantir un accompagnement cohérent, efficace et adaptée aux besoins de chaque jeune Harmoniser les pratiques d'admission et le suivi des décisions d'orientation (Via Trajectoire)
Description de l'action	Standardiser les processus d'admission et de suivi des décisions d'orientation pour les jeunes Adapter les prestations aux besoins des jeunes, recueil des habitudes de vie Création de documents de référence. (Recueil des besoins, docs admissions...) - Utiliser le dossier unique d'admission pour tous les ESMS enfants et adultes ; - Utiliser au fil de l'eau Via Trajectoire et veiller à la cohérence des informations fournies ; - Informer la MDPH des changements du référent de Via Trajectoire ; - Mettre en place des procédures d'admission respectant les priorisations identifiées dans Via Trajectoire (liste attente de Via Trajectoire, niveau de criticité) ; - Être réactif dans la gestion directe des décisions d'orientation sur Via Trajectoire ; - Systématiser les usages de Via Trajectoire et rendre son utilisation centrale dans le pilotage de l'activité de l'établissement.
Identification des acteurs à mobiliser	Organismes gestionnaires MDPH Autorités de tarification Équipe de direction / Équipe pluridisciplinaire Familles et tuteurs légaux des jeunes
Moyens nécessaires	Ressources humaines : équipes de suivi et de coordination des admissions Temps de concertation et d'information inter-équipes Documents de référence et protocoles écrits standardisés
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CPOM - Phase de Diagnostic : Analyse des pratiques actuelles d'admission et de suivi - Phase de Planification : Élaboration des protocoles standardisés pour l'admission et le suivi, Planification des formations pour les équipes - Phase de Mise en Œuvre : Mise en place des protocoles harmonisés, Organisation des formations et des réunions de coordination - Phase de Suivi et Évaluation : Évaluation de l'harmonisation des pratiques et de l'efficacité des suivis. Recueil des retours d'expérience et ajustement des protocoles en conséquence
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Liste des usagers en liste d'attente systématiquement actualisée et à minima tous les 3 mois - Évolution des délais et de la fluidité du processus d'admission et de suivi
Point de vigilance	Respect des besoins individuels et des spécificités de chaque jeune Maintien d'une communication fluide et transparente entre tous les acteurs impliqués Gestion des résistances au changement et soutien aux équipes dans l'appropriation des nouveaux protocoles Assurer une confidentialité rigoureuse des informations partagées (AIRMES) Veiller à l'actualisation régulière des protocoles selon les retours d'expérience et les évolutions réglementaires
Bonnes pratiques à promouvoir	Echanges et concertations régulières avec la MDPH Rigueur et précision dans la tenue des informations fournies Mettre en place un système de suivi individualisé pour chaque jeune dès l'admission Favoriser la concertation et la collaboration entre équipes pluridisciplinaires et partenaires extérieurs Identifier des référents pour le suivi des décisions d'orientation et d'admission Encourager un retour régulier des familles pour améliorer les pratiques et les protocoles

³ Instruction N°DGCS/SD3B/CNSA/SGMCAS/DSSIS/2016/322 du 23 septembre 2016 relative au système d'information de suivi des orientations dans le secteur du handicap/ Instruction N° DGCS/SD3B/CNSA/SGMCAS/2016/321 du 23 septembre 2016 relative à l'appui aux MDPH dans le déploiement de la démarche «une réponse accompagnée pour tous»

CONTRIBUER A LA DEMARCHE – RAPT

Fiche-action N°13 CONTRIBUER A LA DEMARCHE « REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS »	
Référents: Direction des établissements, chefs de service et référents éducatifs	
Contexte	Fort de l'expérience tirée des dernières années de la RAPT, les autorités soulignent l'effort à poursuivre sur la continuité des parcours.
Objectif opérationnel (ou spécifique)	Anticiper la construction des parcours et éviter les ruptures
Description de l'action	- Préparer et assurer les transitions de parcours de la personne (exemples : passage secteur enfance/secteur adulte, atteinte de la majorité, échéance des contrats jeunes majeurs, retours d'hospitalisation, déménagement...) ; (Transition fluide et cohérente des jeunes vers les structures et dispositifs adultes) - Construire et mettre en œuvre le projet personnalisé permettant le relai de l'accompagnement (exemples : vers d'autres établissements plus adaptés aux besoins – établissements plus médicalisés ou services plus inclusifs) ; - Réinterroger régulièrement l'accompagnement des usagers au sein des structures d'accueil ; - Anticiper le passage vers le secteur adulte par : • Des visites d'établissements, • Des stages avec ou sans internat, • Des recherches de stages élargies à des établissements hors départements afin de préparer les jeunes aux fonctionnements des établissements adultes et obtenir des bilans qui étayent les diverses demandes d'admission, • Des journées d'immersion lorsque les jeunes sont mineurs afin de préparer le projet et de sensibiliser les familles au secteur adulte et à l'intérêt parfois de travailler un éloignement géographique. - Lorsque la personne est momentanément hospitalisée, l'établissement maintient son accompagnement en collaboration avec l'équipe de soin du service hospitalier, et le cas échéant travaille avec l'assistante sociale hospitalière à la réorientation pertinente et à sa concrétisation ; - Concertation en amont avec la MDPH pour tous les renouvellements d'orientation des personnes accompagnées arrivant à échéance ; - Anticiper la mise sous protection des majeurs vulnérables.
Identification des acteurs à mobiliser	Organismes gestionnaires MDPH Autorités de tarification Familles des jeunes Partenaires institutionnels (MDPH, ARS, ASE, CD24, Education nationales, secteur santé, médico-social et social, cap emploi, France travail...) Equipe pluridisciplinaire (éducative, pédagogique, thérapeutique, médicale, par-médicale, techniques, services généraux...) Conventionner avec le milieu ordinaire (entreprises, associations, mairie et secteur public...)
Moyens nécessaires	- Ressources Humaines dédiées à la coordination / recrutement - Formation du personnel aux enjeux de la transition inclusive - Développement des dispositifs d'accompagnement spécifique (passerelles, DAS, immersions, conventions...) sur et en dehors du territoire - Transformation de places d'internat en ambulatoire - Garder une chambre spécifique pour l'accueil de jeunes extérieurs pour appuyer leur projet de vie (accueil temporaire et/ou de transition) - Développer l'habitat inclusif pour nos jeunes majeurs : agrément baux glissants - Développement du parc automobile
Calendrier prévisionnel	Sur la durée du CPOM • Recensement des besoins et des dispositifs – identifications des partenaires clefs • Elaboration du protocole de partenariat • Travail en plateforme, ambulatoire • Ajustement des pratiques professionnelles et des procédures • Evaluation

Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Nombre de jeunes sous aménagement CRETON et démarches effectuées - Nombre de jeunes bénéficiant de parcours sans rupture entre le secteur enfance et adulte, - Nombre de transition réalisée
Points de vigilance	Identification et suivi des jeunes potentiellement à risque de rupture de parcours Respect de la confidentialité des informations échangées entre acteurs
Bonnes pratiques à Promouvoir	- Travail partenarial entre les acteurs du territoire - Développer la compétence de coordination dans les équipes - Diversité des actions collectives inter-opérateurs au bénéfice des parcours - RBPP : - Mettre en place des référents de parcours - Favoriser une approche personnalisée en prenant en compte les besoins individuels de chacun - Établir des protocoles pour les échanges d'informations entre les secteurs - Encourager les retours d'expérience et l'évaluation continue - Promouvoir la collaboration intersectorielle par des formations mixtes et des échanges réguliers